

mars 2022

n°179



Journal de Dracy-le-Fort



Dracy-le-Fort d'après peinture 1856



Passage à Dracy du Marathon des Vins (26 mars)

Sommaire

page 1	: Dates à retenir
page 2	: Salon Sucré-Salé
page 3	: Mot du Président
pages 4-5	: Informations
pages 6-7	: "Le Chevalier Perrault"
page 8	: Mots croisés dracysiens
page 9	: Le blason de Dracy
pages 10-11	: Etrange créature : le blob
page 12	: Chenilles processionnaires
page 13	: Repas des aînés
pages 14-23	: Associations
pages 24-25	: Carnet de deuil
page 26	: Annonces paroissiales
pages 27-39	: Conseils Municipaux
page 40	: Responsables locaux
pages 41-42	: Annonceurs



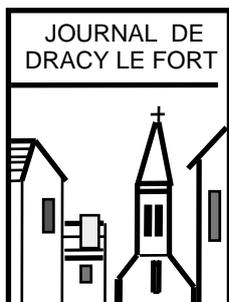
vers 1900



en 1994



en 2011

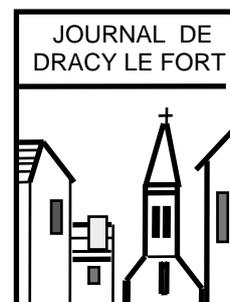


1977

JOURNAL DE DRACY

n° 179

mars 2022



2022

ÉTAT CIVIL

DÉCÈS

André TORTILLER, le 2 janvier 2022

Arnaud VERRIEN, le 9 février 2022

Yvonne GANDRÉ, le 9 mars 2022

A leurs familles, nos sincères condoléances.

INFORMATIONS

Musée de la pompe à essence

22, rue de Givry, à Dracy

"Portes ouvertes" dimanche 10 avril, de 15h à 18h

Vide-grenier à domicile dimanche 1^{er} mai

de 7h30 à 17h30, dans tous les quartiers du village

Cérémonie du 8 mai, 11h

Suite à sa dissolution, l'association des Anciens Combattants remettra son drapeau à la Commune, qui le lui avait offert en 1986.

Journées du "Patrimoine de Pays et des Moulins"

24^{ème} édition organisée par la FFAM*

Le Moulin du Prémoy, que nous vous avons présenté dans notre numéro de janvier, participe à ces journées. Jean-Claude NEYRAT ouvrira à nouveau ses portes aux Dracysiens :

les samedi et dimanche **25 et 26 juin**, de **14h à 17 h**.

* *Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins.*

Sortie en salles du film "*En roue libre*"

mercredi 29 juin

DRACY LE FORT

SALON SUCRÉ-SALÉ

Organisé par l'Association des Parents d'Elèves

DIM. 10 AVRIL

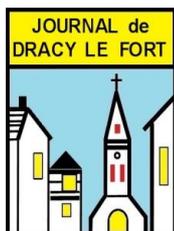
DE 10H À 18H
SALLE POLYVALENTE

ENTRÉE GRATUITE

CHOCOLATS FINS, VINS, MIEL,
EPICES, FROMAGES,
CHARCUTERIE, FOIE GRAS
CHAMPAGNE,..

L'ENTREPRISE "LA MEULE À EAU" SERA
PRESENTE SUR PLACE. PENSEZ À APPORTER
VOS LAMES POUR UN AFFÛTAGE À
L'ANCIENNE!





JOURNAL DE DRACY

le mot du Président ...

Cette année encore, les conditions sanitaires ne nous ont pas permis d'inviter les Dracysiens à notre réception annuelle. Aussi, à nouveau nous avons dû faire appel à votre soutien financier. Il faut rappeler aux nouveaux arrivants à Dracy que le Journal est indépendant de la Mairie, qu'il fonctionne uniquement grâce aux dons et ne reçoit aucune subvention. Vous comprenez donc que votre soutien nous est précieux !

Cette année encore heureusement, vous avez été nombreux à répondre à notre appel, les dons et messages de sympathie reçus nous permettent d'envisager la suite sereinement. Nous sommes très touchés par vos témoignages et votre confiance renouvelée, et nous vous en remercions vivement. Mais nous espérons bien que nous nous retrouverons "en présentiel" un verre à la main, lors de notre prochain rendez-vous annuel qui aura lieu le 14 janvier 2023.

Quatre fois par an, le Journal est tiré à 610 exemplaires, ce qui représente plus de 100 000 pages à imprimer ! Pour chaque numéro, c'est une journée complète d'impression, qui nécessite une machine performante et fiable. Nous avons démarré 2022 avec un nouveau contrat de location et une nouvelle imprimante.

Nous avons aussi commencé l'année avec un changement dans l'équipe : un départ, celui de Jean-Claude REMOUÉ, et une arrivée, celle de Thierry DEMONCHEAUX, nouvellement installé à Dracy. Nous disons un grand merci à Jean-Claude pour sa participation active au Journal, et nous souhaitons la bienvenue à Thierry, auteur d'une nouveauté pour ce numéro, "les mots croisés dracysiens", grâce auxquels vous allez peut-être enrichir encore vos connaissances sur le village !



Mais nous n'oublions pas de remercier les associations pour leurs fidèles comptes rendus d'activité, qui alimentent régulièrement nos pages et témoignent de la vraie vie du village.

Merci aussi à la Mairie, qui met une belle salle à notre disposition et ne manque jamais de nous faire parvenir les procès-verbaux des Conseils Municipaux, qui intéressent toujours de nombreux Dracysiens.

Nous en profitons pour rappeler que le "Journal de Dracy" est ouvert à tous. Votre participation est souhaitée ... un article, une info, une photo ... écrivez-nous en contactant :

lejournaldedracy@free.fr

Marc GRÉGOIRE



L'équipe du JDD ... en plein travail !

Médaille d'honneur communale, échelon argent, pour notre Maire !



Ce 12 février, Olivier GROSJEAN était récompensé pour ses 20 ans au service de la Commune. Christian WAGENER lui a remis cette décoration, après lui avoir rendu un hommage chaleureux, très personnel. La sénatrice, Marie MERCIER, lui a offert la médaille du Sénat.

Bravo pour ces distinctions.

Un village où il fait bon vivre ...

Sur le site www.villesetvillagesouilfaitbonvivre.com, on peut apprendre, entre autres, que notre village améliore sa position dans le classement 2022 ; dans la catégorie des villages entre 500 et 2000 habitants, Dracy gagne 2 places au niveau départemental et se trouve maintenant 4^{ème} sur 196. Encore un petit effort pour être sur le podium ... ce qui n'est pas hors de portée, étant donné le dynamisme de nos associations, l'investissement soutenu pour embellir le cadre de vie, une pression foncière encore limitée et donc attractive, ainsi que l'amélioration constante de l'accès aux services de proximité.

Broyage des sapins de Noël



La collecte des sapins devant la Salle Polyvalente a été un succès !



Une pensée pour l'Ukraine

Illustration réalisée par un enfant du Donbass pour l'exposition de dessins d'enfants des régions de Lugansk et Donetsk, qui a été organisée avant les événements, à Kiev, par l'association "SOS Villages d'Enfants Ukraine".

Dracy sur grand écran dans toutes les salles de France ...

La sortie en salles du film *"En roue libre"* est annoncée pour le mercredi 29 juin. En juin dernier, le "Journal" vous avait décrit les séquences de ce film qui avaient été réalisées dans le village.

Nous sommes curieux de voir le résultat, après montage, de ces quelques minutes où l'on va apercevoir la place de la Mairie, le parking de la Salle Polyvalente, l'hôtel "Le Dracy", le pont sur l'Orbize ...

EN ROUE LIBRE
MARINA FOÏS
BENJAMIN VOISIN

un film de Didier Barcelo
scénario : Marie Desmares & Didier Barcelo
produit par Michaël Gentile & Jean Ozannat



Portes ouvertes au musée de la pompe à essence

Nous vous avons déjà présenté dans nos pages le musée de la pompe à essence et la remarquable collection de pièces réunies par Michel BERNARD. Collectionneur passionné depuis toujours, Michel nous ouvre les portes de son musée **dimanche 10 avril de 15h à 18h**.

La visite est libre, et Michel a prévu, environ toutes les heures, de conter l'histoire du pétrole et des stations-services, des origines à nos jours.

Situé juste en face de la Salle Polyvalente, son musée devient de plus en plus le rendez-vous incontournable des collectionneurs de véhicules anciens, motos, autos, camions, et même autocars !

Cette année encore, une quinzaine de Clubs de toutes les régions de France, de Suisse ou de Belgique ont prévu de faire une halte à Dracy.



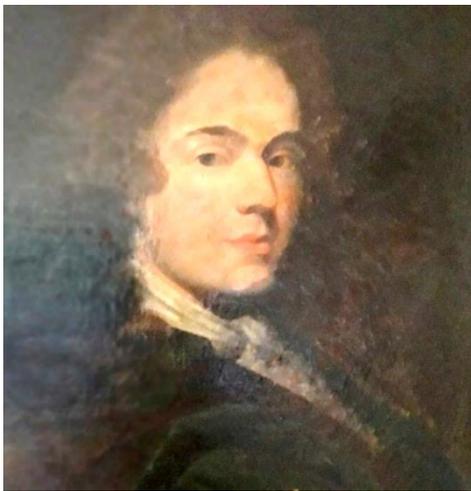
Le "Journal" remercie Michel BERNARD pour cette porte ouverte qui va permettre aux amateurs de découvrir des pièces uniques magnifiquement restaurées et tant d'autres, qui leur rappelleront leur enfance.

... l'histoire d'un ancien maire de Dracy

Claude Jean Corentin PERRAULT naquit à Dijon en 1764, fils de Louis Charles, alors capitaine du régiment de Châtelus, et de Claudine GALLIER, seconde épouse de Louis Charles. La première épouse, Anne CHAMONTIN, était décédée à Chalon en 1755 à la naissance de Louise, demi-sœur de Claude Jean Corentin.

SA VIE MILITAIRE EN DES TEMPS TROUBLÉS

Louis Charles termina sa carrière en 1778 au grade de lieutenant-colonel, major du régiment d'infanterie provincial d'Autun et se retira dans son domaine de Chagny. Comme son père, Claude Jean Corentin se destina à une carrière d'officier. Cadet gentilhomme au régiment de Guyenne dès l'âge de 16 ans, il fut promu sous-lieutenant quatre ans plus tard, puis capitaine major. En 1791, tandis que les nuages de la Révolution annonçaient des orages pour les nobles et les royalistes, il refusa sa mission au régiment de Saintonge et préféra émigrer. Il servit alors dans l'armée contre-révolutionnaire du prince de Condé. Il fut inscrit sur les listes d'émigration fin 1793, à la suite de quoi ses proches furent arrêtés comme "suspects" (son père, lui, était mort en mai à Chalon). Fort heureusement, la famille fut libérée en octobre 1794, après la purge sanglante de Thermidor, mais Claudine décéda l'année suivante. Claude Jean Corentin rentra en France quand le climat s'apaisa entre 1798 et 1800. Quelque temps plus tard, il demanda le solde de pension de son père, ce qui exigeait un certificat de non-émigration. Curieusement, il l'obtint, car les contrôles du sous-préfet, puis du préfet, ne trouvèrent pas mention du patronyme "Corentin de PERRAULT" sur les listes d'émigration !



Portrait du Chevalier PERRAULT



Croix de chevalier de St-Louis

C'est d'ailleurs sous ce nom qu'il reçut en février 1816 le brevet de chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis. Cette distinction avait été supprimée à la Révolution, mais Louis XVIII l'avait rétablie, tentant ainsi d'abolir la Légion d'Honneur créée par Napoléon.

Pour obtenir ce titre réservé aux militaires, il n'y avait que deux conditions à remplir : être catholique et avoir servi comme officier au moins dix ans. A partir de cette époque, Claude Jean Corentin fut appelé "le Chevalier Perrault" et signa de ce nom.

SA VIE À DRACY

En raison de sa longue émigration, Claude Jean Corentin avait déjà 37 ans lorsqu'il se maria à Chalon en janvier 1802. La mariée, Jeanne Julie BEUVERAND, était née en 1772 à Dijon, fille d'un conseiller au Parlement de Bourgogne.

Le couple se fixa à Chalon. Le marié fit alors l'acquisition d'une propriété à Dracy, qui avait appartenu à l'émigré PERRAUD (!) et qui avait été mise en vente comme bien national en l'an 8. Une partie du domaine est restée dans la famille (voir JDD 168 "*Domaine de Cardon*").

Claude Jean Corentin et Jeanne Julie eurent trois enfants :

- Claudine Jeanne Corentine, née neuf mois après le mariage ; en 1825, elle épousa Paul Frédéric de CARDON, qui devint aussi maire de Dracy (1861-1867), après Pierre FOREY. Ils décédèrent tous deux à Mâcon, lui en mai 1869 et elle à l'âge de 89 ans, en mars 1891.
- François Philibert Agathe Louis, né en 1805, qui fit une carrière militaire comme son père ; il se maria en 1830 avec Magdeleine Félicité de THÉSUT.
- Claudine Jeanne Marie, née en décembre 1806 à Dracy ; en 1826, elle épousa à Dracy Victor Théobald de CHAIGNON, propriétaire à Saint-Amour (Jura).

Leur mère Jeanne Julie mourut hélas le lendemain de la naissance de Claudine Jeanne Marie. Mais Claude Jean Corentin ne resta veuf qu'un an, puisqu'il se remaria en janvier 1808 à Châtillon-sur-Chalaronne (Ain) avec Jeanne Marie Fortuné GARRON de La BEVIÈRE, de 12 ans sa cadette, fille elle aussi d'un capitaine d'infanterie. De cette union naquit fin 1808 à Dracy un second fils, Claude Jean Baptiste Pierre Athanase.

L'acte de mariage de 1808 indique le patronyme PERRAULT de CHAMIREY, en référence à la localité où Claude Jean Corentin avait acquis un domaine. Voilà encore un autre nom ! Il a été utilisé soit pour ne pas déparer le patronyme composé de l'épouse, soit pour ne pas être confondu avec celui des PERRAULT de MONTREVOST. Les représentants de cette famille avaient pourtant indiqué dès 1773 que "*le baron de Chagny*" (désignant Louis Charles) avait des ancêtres communs avec les leurs et pouvait lui aussi revendiquer le blason "*de Chalon*", c'est-à-dire celui acquis par Humbert de MONTREVOST et Jean PERRAULT, branche de Chalon.

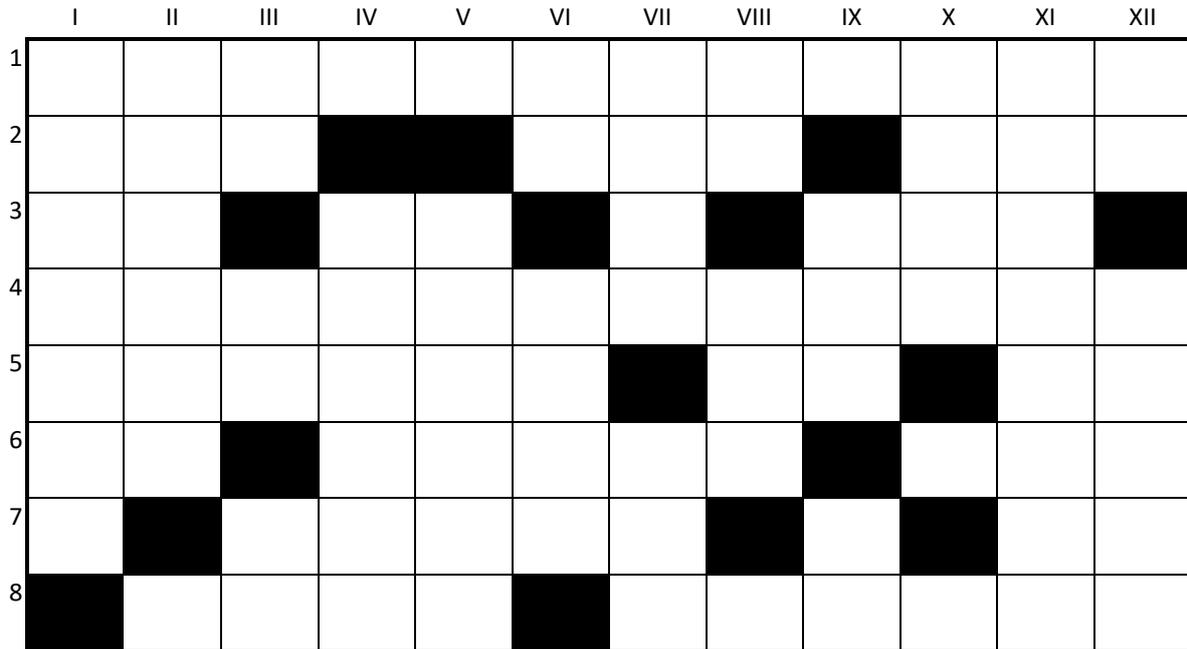


*blason PERRAULT
visible sur la maison du
"Domaine de Cardon"
avec la date de 1666*

Il est des dates qui comptent dans la vie de chacun. Pour Claude Jean Corentin, ce fut 1808, car c'est également en janvier de cette année-là qu'il devint maire de Dracy, succédant à Louis BOIRET. Il fut reconduit dans la fonction jusqu'à sa mort à l'âge de 60 ans, en juillet 1825. Il administra donc la Commune pendant 17 ans. Son épouse Jeanne Marie lui survécut 40 ans et mourut à Lyon en avril 1865.

Thierry DEMONCHEAUX

mots croisés dracysiens



HORIZONTALEMENT

1. Département bourguignon (3 mots). **2.** Une des 1510 de Dracy au dernier recensement. Apéritif bourguignon. Quand la balle touche le filet au Tennis Club. **3.** En chiffres romains, c'est 20 de moins que la Saône-et-Loire. Limitent Chalon. Le début de Vessey. **4.** Il opère à la clinique de Dracy. **5.** Nom d'un moulin qui a sa rue à Dracy. La 6 traversait la Saône-et-Loire. Le nouvel est fêté. **6.** Club de foot d'un département voisin. Localité près de St-Aubin qui a donné son nom à un cépage. Titre des seigneurs de Germolles au XV^e siècle. **7.** Prénom d'un homme politique, dans le nom de la Salle Polyvalente. Sont roulés par les Bourguignons de souche. **8.** Fait jadis au lieu-dit "Le Péage". Lotissement de Dracy associé à une grange.

VERTICALEMENT

I. Rue de Dracy, du nom d'un ancien maire. **II.** Chef suprême de la marine. **III.** Abréviation de direction, sens Mellecey vers Châtenoy. Type de moteur en abrégé. Voyelle double. **IV.** Petite ville proche, où se tient un marché le dimanche matin. **V.** Itinérant. **VI.** Initiales d'une grande entreprise autrefois implantée à Chalon. Dans le désordre : les 4 premières lettres d'une rue où un moulin a récemment retrouvé sa roue. **VII.** Avant bouchon, pour ouvrir la bouteille. De bas en haut : abréviation du prénom de la duchesse de Bourgogne mariée à Frédéric Barberousse. **VIII.** Parti politique. Sec en anglais, il qualifie certains apéritifs. **IX.** Boisson qui fait la renommée de la région. Couleur de la Côte après les vendanges. **X.** Plusieurs comme celle de St-Laurent à Chalon. **XI.** Ce que fait le chef de "La Garenne". **XII.** Entre Saône et Loire. Il faut en mettre dans la photocopieuse pour éditer ce journal.

solutions page 13



... à propos du blason de Dracy

En juin 1988, le numéro 44 du Journal annonçait en avant-première : "NOTRE COMMUNE POSSÈDE À PRÉSENT SON BLASON". Ce blason, vous l'avez souvent vu depuis, par exemple sur les plaques de rues, mais peut-être sans y prêter vraiment attention. C'est pourtant l'emblème distinctif du village, à l'image d'un logo identifiant une entreprise.

Les blasons ont d'abord servi à faciliter l'identification dans les batailles : au Moyen Age, les seigneurs prirent l'habitude de revêtir leurs boucliers de marques distinctives, pour être reconnus par leurs hommes d'armes, alors que les adversaires portaient les mêmes heaumes et cottes de fer. Il en est resté la forme du blason en écu. Le blason devint ensuite un attribut des familles nobles. Il fut aussi adopté par des communautés, par les provinces, puis par des villes et des villages. Les blasons de villages reprenaient souvent les marques des anciens seigneurs du lieu. Mais l'écu des "Sires" de Dracy n'a pas été retrouvé, il a donc fallu en recréer un de toutes pièces.

Voilà sa description officielle : *"d'argent à deux lances de gueules passées en sautoir, un écu de sinople chargé d'un dragon d'or brochant en cœur sur le tout"*. Le jargon des héraldistes est un peu difficile à comprendre et mérite quelques explications.

Certains mots décrivent les couleurs : *"d'argent"* = blanc, *"de gueules"* = rouge, *"de sinople"* = vert, *"d'or"* = jaune ; d'autres mots désignent la position : *"passées en sautoir"* veut dire *positionnées en X*, *"brochant sur le tout"* signifie *superposé*, et *"en cœur"* veut dire *au centre*.

Reste l'histoire que racontent les lances et le dragon.

statue représentant le
martyre du saint
transpercé de deux lances



Les lances rappellent le martyre de Saint Bénigne, patron de la paroisse. Selon la croyance, le saint aurait été tué vers l'an 178, le corps transpercé par les lances de ses assassins agissant aux ordres de l'empereur romain Marc Aurèle. Quant au dragon, c'est un animal fabuleux aux ailes de chauve-souris, aux pattes griffues et à la queue de saurien terminée par un dard. En latin, Dragon se dit *Draco*, forme voisine du mot Dracy. La représentation du dragon sur le blason de Dracy pourrait venir du rapprochement entre ces deux termes sans aucun rapport de sens, mais qui ont en commun leur première syllabe en *drac-*. Pour l'origine du nom du village, les dictionnaires d'étymologie indiquent qu'elle serait liée au patronyme d'un certain Dracius, qui aurait habité les lieux.

Il se raconte aussi une légende, selon laquelle un *Draco* hantait les lieux. Non pas le Draco Pokémon connu des plus jeunes, mais le monstre aussi appelé vouivre : sur les hauteurs du village, en surplomb de l'Orbize, des affleurements rocheux forment de petites cavernes où ce *Draco* aurait pris ses quartiers, à la grande frayeur des habitants ! Alors, à vous de juger si le dragon du blason résulte d'un rapprochement entre deux termes phonétiquement proches ... ou d'une fable !



Saint Bénigne
(tableau)
église de Dracy

Thierry DEMONCHEAUX

Une étrange créature, le blob !

Dernièrement une candidate du jeu télévisé "Questions pour un champion" expliquait à l'animateur de l'émission que le CNRS l'avait chargée d'élever un "**blob**". La radio "Europe 1" relatait des expériences proposées à des scientifiques en herbe sur cette étrange créature.

De son nom scientifique *Physarum polycephalum* (vessie à plusieurs têtes), le "blob" n'est pas du tout un organisme comme les autres.

Cette sorte de mousse jaune défie les lois de la biologie et n'en finit plus de fasciner les spécialistes avec toutes ses propriétés inattendues.



le blob dans son milieu naturel

Avec son aspect de grosse éponge visqueuse, cet organisme ne semble pas être une merveille de la nature, et pourtant, selon les scientifiques, c'est probablement l'une des plus extraordinaires découvertes qui soient. Le *Physarum polycephalum* est appelé plus affectueusement le "**blob**", en référence au film de science-fiction éponyme sorti en 1988, film tiré de l'anecdote suivante : en 1973, une habitante du Texas découvre une monstrueuse masse spongieuse dans son jardin. Effrayée, la femme appelle les pompiers et la police, qui brûlent le mystérieux organisme, le découpent en morceaux, avant d'user de leurs armes, sans résultat : plusieurs heures après, la masse reconstituée double de volume.

Sous ses airs de simple mousse, le blob cache bien son jeu, car depuis quelques décennies, il défie toutes les lois de la biologie. Composé d'une seule cellule, cet organisme n'est ni un animal, ni un végétal, ni un champignon. Et il existerait depuis un milliard d'années !

Une seule cellule susceptible de se transformer en une masse gigantesque : ce myxomycète (littéralement "*champignon gluant*") peut couvrir jusqu'à 10 mètres carrés de surface, il n'est composé que d'une seule cellule multi-noyaux, une cellule qui assure toutes les fonctions nécessaires à sa survie. Et les bizarreries ne s'arrêtent pas là : le blob se déplace tranquillement dans les sous-bois, à raison d'environ un centimètre par heure. Ce qui lui permet de partir à la recherche de nourriture.

Quasi immortel : le blob est immortel ou presque. Il ne craint ni le feu, ni l'eau. Si on le divise en plusieurs morceaux, l'organisme est capable de cicatriser et de reformer une seule masse. Plus étonnant encore : n'aimant ni la lumière, ni le manque de nourriture, le blob a trouvé un moyen pour y faire face : lorsque les conditions environnementales ne sont pas propices, il va se mettre à sécher, en une sorte d'état dormant dans lequel il peut rester des années jusqu'à ce que la situation redevienne favorable pour lui permettre de revivre et poursuivre sa croissance exponentielle. Ces extraordinaires capacités ne s'arrêtent pas là. Depuis plusieurs années, Audrey DUSSUTOUR, directrice de recherche au CNRS, a mené différentes expériences sur le blob. Des tests qui ont permis de découvrir que même en étant dépourvu de cerveau, cet organisme est capable de résoudre des problèmes et même de s'en souvenir.

Doué d'intelligence : les expériences réalisées sur le blob ont consisté à le confronter à différents types de problèmes. Les chercheurs ont constaté qu'il est tout à fait capable de se sortir du test du labyrinthe, il est doté d'une sorte de mémoire qui lui permet de savoir où il est déjà passé.

On trouve le blob sur tous les continents, dans les milieux humides, doux et ombragés, en forêt, au sol, sur les arbres, dans la litière en décomposition, mais aussi dans les déserts ou sous la neige.

**Le blob, Thomas PESQUET
et l'expérience éducative du CNES (Centre National d'Etudes Spatiales)**

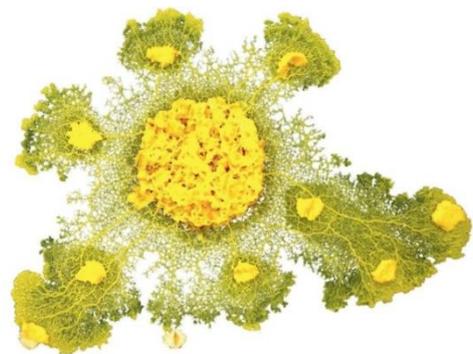


*Thomas PESQUET
devant la "blob-box" qu'il
avait emportée dans la station
spatiale internationale.*

L'année dernière, le CNES, en partenariat avec le CNRS et avec le soutien de l'académie de Toulouse, a proposé à 2000 classes de primaire, collège et lycée de participer à une expérience éducative originale, basée sur l'étude du comportement du *Physarum polycephalum*. L'expérience éducative proposée a consisté à comparer le comportement des blobs, dans plusieurs protocoles identiques réalisés dans l'ISS (Station Spatiale Internationale) et dans les classes. L'objectif du service éducation jeunesse du CNES, tirant parti de l'actualité spatiale, était de sensibiliser les jeunes aux sciences et aux technologies spatiales.

Vous pouvez vous aussi faire votre propre expérience du blob : le réveiller, le faire se développer, le mettre à l'épreuve du labyrinthe, le nourrir (en laboratoire, on lui propose des flocons d'avoine, qu'il adore ; dans la nature, il se nourrit de bactéries, de champignons).

Eveillez vos enfants et petits-enfants à la biologie. Plusieurs sites internet proposent le "kit blob complet".



Développement d'un blob
nourri en laboratoire

(sur internet, on peut trouver des vidéos très intéressantes sur le sujet)

Et les recherches sont loin d'être terminées.

Autant dire que le blob n'a pas fini de nous étonner !

Chenilles processionnaires

Dangereuses pour les hommes et les animaux, les chenilles processionnaires font leur retour au printemps, dans les jardins publics et privés. D'où vient leur nom, quels sont les risques, comment s'en débarrasser ? Voici ce qu'il faut savoir sur ces nuisibles.

Avec le printemps, les chenilles processionnaires sortent de leurs cocons pour se transformer un peu plus tard en un papillon éphémère, qui vit entre 24 et 48 heures. Urticantes, elles représentent un risque à la fois pour les humains, les animaux et la végétation.

1 Elles sont dangereuses pour l'homme et l'animal

La chenille processionnaire se trouve sur les pins et sur d'autres résineux. Elle pose problème pour le végétal, car elle consomme les aiguilles du pin, mais surtout pour l'homme et l'animal : *"Elle émet de petits poils urticants qu'elle a sur son dos et qui peuvent générer des réactions allergiques chez certaines personnes et certains animaux"*. Les chiens sont souvent victimes de ces poils urticants et l'on observe alors un gonflement des muqueuses et de la langue. Il convient d'éloigner les enfants et les animaux des résineux qui abritent des chenilles processionnaires. *"Les réactions sont très variables. Certaines personnes peuvent développer des dermatites, c'est-à-dire des rougeurs sur la peau, mais ça peut aller jusqu'à un œdème de Quincke ou un choc anaphylactique. L'échelle des symptômes est vaste"*.

2 L'origine de leur nom

On les appelle *"processionnaires"* parce qu'au printemps *"elles descendent des troncs à la queue leu leu pour aller s'enfouir dans le sol, où elles feront leur nymphose, leur transformation de l'état de chenille à celui de papillon, métamorphose qui dure quelques mois"*.

3 On les repère à leur nid en forme de cocon de soie blanche



"Les œufs sont pondus au niveau des aiguilles des conifères ou à proximité, sur les rameaux. Une fois au stade larvaire, les chenilles s'abritent dans des nids qu'on voit dans les pins à l'automne et en hiver. Ce sont des gros cocons qu'elles tissent elles-mêmes avec des fils de soie et qui leur servent d'abri et de protection, notamment contre le froid". Les chenilles processionnaires passent une bonne partie de leur vie dans ces nids *"qui ont une forme de poire et sont au maximum de leur taille pendant l'hiver"*.

4 Comment s'en débarrasser

Il existe plusieurs méthodes pour se débarrasser de ces nuisibles : *"A l'automne, en coupant les rameaux, on peut supprimer les nids et les incinérer. On peut également utiliser un écopiège : c'est un genre de collerette qu'on fixe autour du tronc. Le but, c'est qu'elles tombent dans le sac rempli de terre et d'aiguilles, où elles pensent s'enfouir comme si c'était le sol. On met ensuite le sac à la destruction. C'est un système qui marche très bien, il faut changer le sac d'une année sur l'autre. Tout le monde est à même de mettre en œuvre le piège, à condition d'être prudent."* En été, on peut également utiliser un piège à phéromones pour attirer les mâles. Il faut se protéger les mains et le visage pour éviter d'être atteint par des poils urticants, en portant des gants, un masque et des vêtements longs. On peut aussi faire appel à un professionnel de l'échenillage.



REPAS DES AÎNÉS

Le traditionnel repas annuel des aînés a eu lieu mardi 15 mars à la Salle Polyvalente.

Alors qu'habituellement il est organisé en janvier, sa date avait été décalée en raison de la crise sanitaire.

Cent personnes exactement étaient présentes, ainsi que toute l'équipe du CCAS et Monsieur le Maire.

Comme d'habitude, la brigade du restaurant "La Garenne" a officié avec talent dans la bonne humeur générale.



Au menu du jour, après l'apéritif :

- Carpaccio de saumon fumé, crème de citron, bouquet de salade accompagné d'un Montagny 1^{er} cru château de la Saule
- Paleron de bœuf, farci de champignons, sauce pinot noir, purée de panais, accompagné d'un Givry rouge 1^{er} cru
- Assiette de fromages affinés
- Succès praliné noisette caramélisées, sauce chocolat.

Que dire de plus ?

Un très bon moment convivial !



Maurice VION et Huguette GRAS, doyens de Dracy, ont été honorés par la Mairie.

solutions des mots croisés

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII
1	S	A	Ô	N	E	E	T	L	O	I	R	E
2	A	M	E			K	I	R		L	E	T
3	L	I		C	N		R		V	E	S	
4	O	R	T	H	O	P	E	D	I	S	T	E
5	M	A	D	A	M	E		R	N		A	N
6	O	L		G	A	M	A	Y		D	U	C
7	N		A	N	D	R	E		O		R	R
8		P	A	Y	E		B	O	R	L	E	E

Horizontalement : 1. Saône-et-Loire. 2. Âme. Kir. Let. 3. LI. CN. Ves. 4. Orthopédiste. 5. Madame. RN. An. 6. OL (Olympique Lyonnais). Gamay. Duc. 7. André. RR. 8. Payé. Borlée.

Verticalement : I. Salomon. II. Amiral. III. OE (ouest-est). TD (Turbo Diesel). AA. IV. Chagny. V. Nomade. VI. EK (Eastman Kodak). PEMR (Prémoy). VII. Tire. AÉB (Béa, abrégé de Béatrice). VIII. LR. Dry. IX. Vin. Or. X. Îles. XI. Restaure. XII. Et. Encre

ASSOCIATIONS



ANCIENS COMBATTANTS

L'opération "Dynamo" et le destin de deux Dracysiens

par Michel ROUZIER

Mai 1940, les troupes alliées sont prises au piège dans la poche de Dunkerque. Les commandements anglais et français vont alors organiser, du 27 mai au 4 juin, l'évacuation de centaines de milliers de soldats vers l'Angleterre.

Ce que Winston Churchill appellera le "miracle de Dunkerque" constitue un événement



décisif pour l'issue future de la guerre. L'opération "Dynamo" est un compte à rebours, pour sauver l'armée alliée, soldats anglais, français et belges, et pour avoir une chance de continuer la guerre.

Ces neuf jours feront entrer Dunkerque dans

l'Histoire. Après la chute de Boulogne et de Calais, il ne reste plus que Dunkerque comme porte de sortie vers l'Angleterre. Au lancement de l'opération, l'objectif fixé par Churchill est de sauver un nombre considérable d'hommes. L'amiral Ramsay établit son poste de commandement dans les souterrains du château de Douvres, où était installé un groupe électrogène, une "dynamo", d'où le nom de code de ce sauvetage. Le problème ? Il y a trop d'hommes à transporter et pas assez de bateaux, et les Allemands bombardent et mitraillent la poche de Dunkerque depuis le 19 mai. Quand "Dynamo" commence, il y a plus de 400 000 soldats à évacuer ... et pour cela, deux solutions : la jetée Est du port de Dunkerque et les plages. Mais à cause des bancs de sable, les bateaux sont ancrés loin de la plage, et il est impossible pour les soldats de monter directement à bord des navires de guerre. Pour faire la navette entre la plage, les navires, et l'Angleterre, le gouvernement britannique lance un appel à la radio. Tous les navires disponibles, civils ou militaires doivent aller aider ! Les "littleships" arrivent, plus de mille embarcations !

Flottille hétéroclite, bateaux de commerce, de pêche, de plaisance, ils sont anglais, mais aussi français, belges, hollandais. La plupart du temps, ils sont pilotés par des civils qui doivent affronter les bombardements incessants de l'aviation allemande.



Plus de 250 de ces navires seront coulés par l'aviation ou la Kriegsmarine.

Dans ces conditions terribles, ce sont 338 000 hommes qui réussiront à rejoindre l'Angleterre, dont 120 000 Français.

La défense et l'évacuation de la poche de Dunkerque feront 20 000 morts, et 35 000 prisonniers.

Les Alliés laisseront sur place 70 000 tonnes de munitions, 150 000 tonnes de carburant, 85 000 véhicules, ainsi que 2500 canons, et 380 000 tonnes d'approvisionnements. Dunkerque n'est que champ de ruines !



Deux Dracysiens ont vécu cet enfer, mais avec des destins différents dans cette opération.

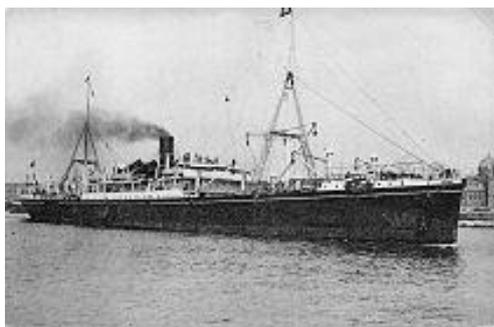


L'un, **Fernand ROUZIER**, mon père, a pu sauter dans un navire anglais le samedi soir 1^{er} juin à 23h30 et arriver à Douvres le 2 à 5h. Retour en France par Plymouth le 3 à 16h à destination de Brest par le bateau français El Kantara*. Ce sera ensuite pour lui une longue traversée de la France avant de se retrouver dans le Vercors, puis dans la Résistance de l'arrière-pays chalonais.



L'autre, **Eugène MEULIEN**, mon parrain et le cousin de Fernand, aura un destin plus tragique. Il sera fait prisonnier à Dunkerque, il sera déporté en Allemagne, il connaîtra *la carrière* de Mauthausen ! Revenu de captivité, il viendra mourir à Dracy en août 1941, à l'âge de 28 ans, des suites de sévices et de maltraitance, consécutivement à plusieurs tentatives d'évasion. Il était marié à Alice PAPILLOT. Son nom est gravé sur le monument aux morts de notre Commune.

Deux destins pour défendre notre liberté !



* *Emblématique des croiseurs auxiliaires français de la seconde guerre mondiale, "l'El Kantara" est un des paquebots de ligne réquisitionnés et armés de canons en septembre 1939. Devenu croiseur auxiliaire, "l'El Kantara" participe à l'expédition de Norvège en avril 1940 et, un mois plus tard, à l'évacuation de la poche de Dunkerque. Puis, après la percée des armées allemandes, il convoiera 726 tonnes d'or de la Banque de France, de Brest jusqu'à Dakar, accompagné du contre-torpilleur "l'Epervier", où officiait Aimé CHARLES, père de Jean Marc CHARLES.*



ASSOCIATION LOISIRS

Avec la fin des obligations sanitaires, les activités reprennent.

Voici le programme du 2^{ème} trimestre, avec quatre randonnées pédestres et un week-end à Paris.

Dimanche 3 avril : randonnée "La Patrache" à Change, à côté de Nolay (circuits 8 et 16 km).

Dimanche 8 mai : randonnée autour de Dracy-Saint-Loup.

Dimanche 29 mai : randonnée autour de Villers-la-Faye (Côte d'Or).

Dimanche 19 juin : randonnée autour de Demigny.

Samedi et dimanche 25 et 26 juin : Paris et Chantilly (complet).

NOTA Pour plus de renseignements sur toutes les randos, vous pouvez contacter les familles BOBILLOT-CHRÉTIEN-HOUCHOT.

Le dimanche 20 mars, c'était notre sortie au cabaret "L'élégance", près de Roanne.
En voici quelques photos.



BIBLIOTHÈQUE DE DRACY-LE-FORT



En ce début d'année 2022 qui nous permet d'espérer peut-être enfin sortir de la grisaille Covid et de ses contraintes, nous avons le plaisir de vous présenter deux nouvelles recrues qui ont rejoint le groupe des bénévoles de la Bibliothèque ; vous les avez peut-être déjà aperçues dans nos locaux :

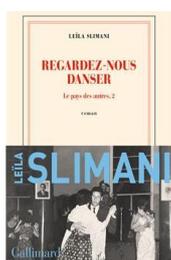
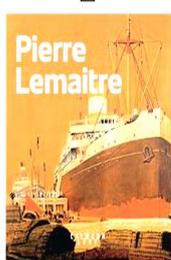
- Edwige DEBOISSY, résidente de Dracy depuis de nombreuses années, retraitée depuis peu, qui enseignait jusqu'à l'année dernière au collège de Givry. Sa proximité avec les enfants l'a conduite à s'investir pour l'accueil et les animations auprès des scolaires. Elle vient renforcer l'équipe du secteur "jeunesse", qui avait bien besoin de bras supplémentaires !

- Catherine LAVENIR, historienne qui nous vient de Versailles et qui a décidé de retrouver sa maison familiale de Dracy pour passer une retraite paisible, mais non moins active. Elle interviendra plutôt pour le secteur "adulte", le Club Lecture et les permanences.

Nous sommes très heureux de les compter parmi nous !

Des nouvelles du Club Lecture

Le 11 mars dernier, le secteur "adultes" vous a proposé son Club Lecture, lors duquel ont été notamment présentés nos coups de cœur :



"Le Grand Monde" de P. LEMAÎTRE, "Regardez-nous danser" de L. SLIMANI, "Ce qu'il faut de nuit" de L. PETITMANGIN, "Mensonge" de J.-P. DELANEY, "Le fracas et le silence" de C. ANDERSON.

Excellentes lectures à tous et à bientôt à la Bibliothèque, pour découvrir les très nombreuses nouveautés de ce début d'année.

ÉCOLE

Les classes sont venues régulièrement à la Bibliothèque. En janvier, nous avons présenté l'animation pour les petite et moyenne sections de la sélection "*Livrentête*".



Mi-avril, la Bibliothèque rassemblera les résultats des votes des quatre classes qui ont participé au concours, afin de les transmettre à Paris.

Les Prix seront communiqués en juin, lors de l'Assemblée Générale de notre association, et ensuite à l'école et au JDD de juin.

Les Bibliothécaires vous accueillent dans le respect des règles sanitaires

les **mercredis** et **vendredis de 16h30 à 19h**

téléphone aux heures d'ouverture ☎ 03 85 44 31 23, puis taper 3

mail : biblio-dracy@orange.fr



"Qi Gong & Bonheur d'Être"

Malgré les contraintes liées à la pandémie, les séances de Qi Gong continuent, hors périodes scolaires, tous les mercredis, de 16 heures 45 à 18 heures, à la salle des fêtes de Dracy-le-Fort. A la belle saison, nous profitons des extérieurs de la salle et du soleil.

Toute personne qui souhaiterait faire connaissance avec cette pratique peut se joindre à nous pour partager une séance "découverte", sans engagement aucun.

Sur la quinzaine de personnes composant l'Association, une dizaine en moyenne se réunissent dans une ambiance conviviale, sous la houlette de Chantal SCHNEIDER, notre dévouée coach. La pratique de cette discipline ancestrale chinoise, alliant mouvements lents et détente du corps, passe par l'éducation du souffle et de la concentration. Elle contribue à développer une bonne condition physique, favorise la détente, soulage le stress, prépare à toutes les activités sportives et artistiques, et améliore les capacités respiratoires.

Chacun peut pratiquer le Qi Gong sans impératif particulier de condition physique. Cette pratique s'adresse à tous, homme ou femme, jeune ou moins jeune.

Si vous êtes tentés, n'hésitez pas à vous rapprocher de nous, pour une petite séance d'essai.

L'Assemblée Générale de l'Association s'est tenue mi-décembre et le bureau a été reconduit :

Chantal SCHNEIDER, présidente

Gisèle DUSSON, secrétaire

Jean-Michel CHOPARD, trésorier (contact : ☎ 06.61.52.93.78)

Annonce urgente !

cherche un électricien pour rétablir
le courant entre les gens
un opticien pour changer leur regard
un artiste pour dessiner
un sourire sur tous les visages
un maçon pour bâtir la paix
un jardinier pour cultiver la pensée
et un professeur de maths
pour nous réapprendre à compter
les uns sur les autres !



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'année 2022 a débuté avec le lancement du site web de l'Association www.apedracy.fr ! Grâce à ce site, les parents ont accès aux actualités de l'APE, aux bilans des actions menées, et ils peuvent passer commande en ligne. N'hésitez pas à venir faire un tour pour être au courant des manifestations à venir.

En février, les parents d'élèves et les Dracysiens ont pu commander de délicieux fromages du Doubs : Morbier, Comté, Mont d'Or, Tomme. Petits et grands se sont régalés ! L'APE vous remercie pour vos nombreuses commandes, qui permettent de faire vivre de beaux projets au sein de l'école.

En décembre 2021, le spectacle de "Noël" avait été annulé à cause du Covid, mais en février, dans la salle de motricité de l'école, les enfants ont été ravis d'assister à une manifestation généreusement offerte par la Mairie. Ils ont écouté des contes présentés par Anne PROST-COSSIO.

En mars, l'APE a organisé un goûter et un défilé de Carnaval. Les enfants se sont parés de leurs plus beaux déguisements !

Pirates, princesses, super-héros étaient au rendez-vous pour un défilé dans les rues de Dracy et une mémorable bataille de confettis !



Prochains rendez-vous de l'APE à ne pas manquer :

- la 19^{ème} édition du salon Sucré-Salé qui aura lieu le 10 avril
- une chasse aux œufs le 16 avril au matin
- la kermesse en juin

A vos agendas!



BOURGOGNE BONSAÏ CLUB

La Foire aux plantes rares du Château de la Ferté se déroulera les 16 & 17 avril 2022. Comme tous les ans, le "Bourgogne Bonsaï Club" tiendra un stand où seront présentés les arbres de ses membres adhérents.

Parlons style

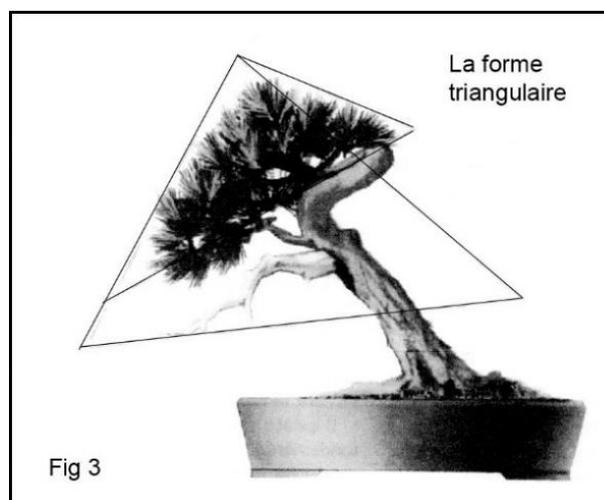
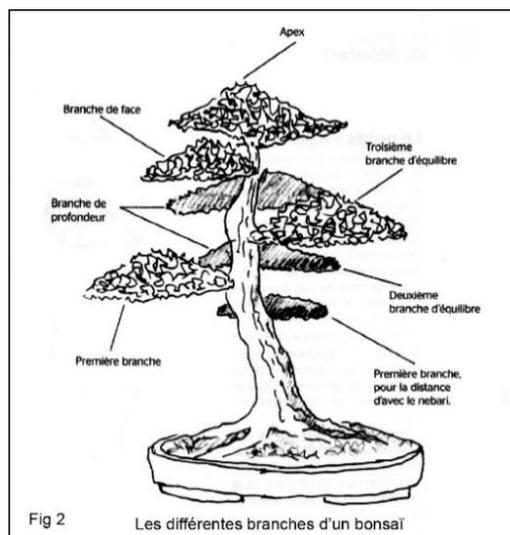
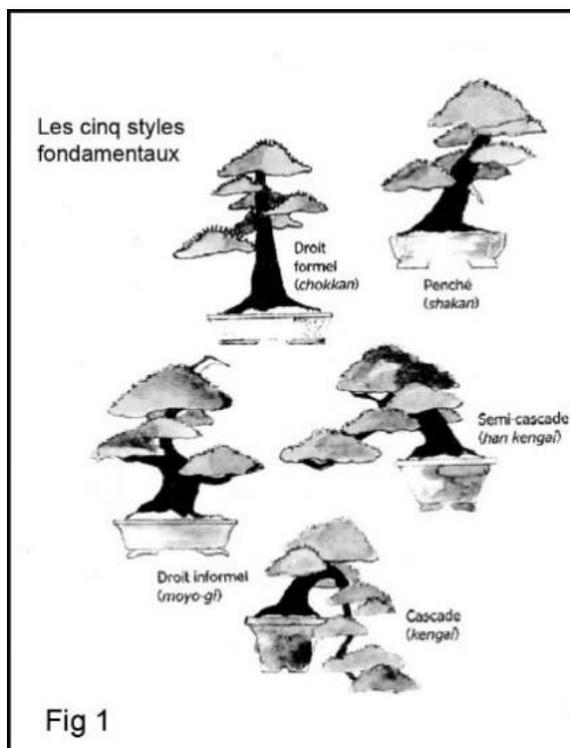
Le style en bonsaï est en corrélation avec l'arbre, sa propre façon de se développer et les formes que les arbres prennent dans la nature avec le temps et les événements climatiques. En bonsaï, il existe plus de trente styles pour décrire les mouvements d'un tronc, dont les principaux sont au nombre de cinq (fig. 1)

• *Droit formel* • *Droit informel* • *Penché* • *Semi-cascade* • *Cascade*

De ces cinq styles découlent toutes les variantes de formes qu'on peut trouver dans la nature. C'est la première branche qui détermine le projet du futur bonsaï. La règle veut que ce soit la plus longue et la plus épaisse. De cette branche dépendra la mise en forme du bonsaï, c'est donc la plus significative. Elle peut être à droite ou à gauche, mais jamais sur la face ou sur l'arrière de l'arbre. (fig. 2)

Dans le bonsaï, la forme triangulaire est la base de la mise en forme. Elle représente l'asymétrie dans un triangle dont les trois côtés sont de longueur différente. (fig. 3)

L'aspect du sujet final doit être beau et équilibré.



*Des conseils de culture bonsaï sont accessibles auprès de Michel HOUCHOT
☎ 06 27 39 60 35
et lors de nos réunions mensuelles.*

Club "les Amis de Dracy"

Retrouvons-nous le 2^{ème} et 4^{ème} lundi de chaque mois, de 14h à 18h, à la Salle des Associations.

Jeux de société divers animent ces moments de convivialité, un goûter est organisé au milieu de l'après-midi.

Jeunes retraités, venez nous rejoindre et apporter aussi votre savoir-faire pour les activités de loisirs et autres.

Contacts Bernard SIMARD, président ☎ 06 14 73 78 50
Jocelyne MICHEL ☎ 06 22 28 50 14



PÉTANQUE DRACYSIENNE

La période hivernale n'a pas dissuadé nos adhérents, toujours fidèles aux entraînements les mardis et vendredis à 14h, horaire qui sera maintenu désormais pendant toute l'année.

Nous attendons de nouvelles adhésions qui seront les bienvenues. Possibilité également d'une carte à 10 € durant la période estivale du 16 juin au 16 septembre, valable uniquement le vendredi après-midi.

Un concours en doublettes sera organisé le dimanche 1^{er} mai, ouvert à tous, en 4 parties. En enjeu, les 10 premières équipes seront récompensées avec une coupe à la meilleure féminine.

Le championnat vétérans démarrera le 10 mai et ce sera notre Association qui recevra les autres clubs. Nous faisons appel à de nouveaux licenciés qui peuvent se joindre à nous et se faire connaître lors de nos entraînements.

Nous souhaitons à tous une bonne saison de pétanque.



SOCIÉTÉ DE CHASSE



La chasse au gros gibier est terminée.

Cette année, aucun sanglier n'a été tué. En nette diminution, la population de l'espèce n'était pas présente à Dracy, et peu représentée sur d'autres communes.

Du côté des chevreuils, il aura fallu attendre le 26 février pour tuer le premier et le seul de la saison, puisque la période de chasse se terminait le 28 février.

La population des chevreuils est stable, mais beaucoup de tirs ont été manqués : c'est aussi ça, la chasse !

Les carabines sont au râtelier. Il faudra attendre le mois d'octobre pour la prochaine ouverture.

A bientôt.

CLUB BLANC COULEUR

Chaque vendredi, toujours autant de passionnées se retrouvent pour partager un bon moment autour de nouvelles créations.

Le Club reste très actif tout au long de l'année, un nouvel atelier à thème est en projet.



Des idées s'échangent, le plaisir de peindre ensemble entretient une motivation sans faille.





TENNIS CLUB DE DRACY

Allée des Fougères www.tennis-dracy.fr



Après leur participation au championnat individuel, les jeunes vont jouer en équipe. Pendant les samedis de mars, une équipe garçons 13/14 ans (photo) et une 15/18 ans rencontrent des équipes jeunes de clubs du département.

En janvier, seule une équipe dame s'est inscrite au championnat d'hiver et a fini 2^{ème}.

Les adultes et quelques jeunes compétiteurs devraient pouvoir enfin participer au championnat



l'équipe 13/14 ans qui a déjà remporté deux victoires

GYM VOLONTAIRE DRACY



Malgré les frimas de l'hiver (le froid, la nuit, les virus divers et variés) peu encourageants pour se rendre aux cours de gym du soir, nos licencié(e)s se montrent fidèles et assidu(e)s pour venir se dépenser aux séances proposées par Lindsay et Alexandre.

Et en ces temps de morosité et d'inquiétude ambiantes, Marie, l'animatrice du cours des seniors, a réjoui tous les cœurs en annonçant qu'elle attendait un deuxième bébé pour l'été. Une perspective heureuse s'il en est. Rachel et Françoise prendront le relais pendant son congé de maternité.

Carnet de deuil

André TORTILLER est né le 14 août 1930 à Mâcon. Issu d'une famille d'agriculteurs de Bissy-sur-Fley, André était le benjamin d'une fratrie de quatre enfants, deux filles et deux garçons. Sa sœur, Denise BERTHENET a tenu quelques années une épicerie à Dracy, rue du Bourg, là où sera installé par la suite le salon de coiffure de Madame VERRIEN.



Il a passé sa jeunesse au sein de sa famille, partageant les travaux agricoles, d'où son goût pour la nature, le jardin et les animaux de la ferme. A l'époque, il allait régulièrement à la chasse à Bissy, activité qu'il a moins pratiquée par la suite.

A cause d'un accident (deux poignets cassés) il est exempté de service militaire et doit trouver du travail en dehors de la ferme familiale.

Il fait la connaissance d'une habitante de Saint-Gengoux, Monique GERMAIN. Ils se marient le 13 avril 1959, et s'installent l'année suivante à Dracy. Ils auront un fils, Claude.

André avait trouvé du travail grande rue St-Cosme, chez *Delle-Alsthom*, où il fera toute sa carrière. Il y occupera différents postes, dont un, assez longtemps, dans l'atelier de peinture des équipements. A cette époque-là, *Delle-Alsthom* employait plus de 900 personnes, et fabriquait à la chaîne nombre d'équipements basse tension, aujourd'hui fabriqués *ZI de la Garenne* par la société *COMECA*.

André appréciait la vie simple en famille, avec sa femme Monique, son fils Claude et aussi toute la parenté TORTILLER, son frère, ses sœurs, neveux et nièces. Il se plaisait à bricoler, à travailler dans son jardin, à s'occuper de ses poules et ses lapins, qu'il continua à élever assez longtemps, comme il le faisait à Bissy.

Il s'est éteint le 2 janvier dernier, à l'âge de 91 ans, paisiblement, sans souffrance, entouré de l'amour de sa famille. Ses obsèques ont eu lieu à Crissey le 11 janvier.

L'équipe du "Journal de Dracy" présente ses condoléances à toute sa famille.

Arnaud VERRIEN est né le 26 janvier 1975 à Saint-Rémy. Il était le frère de Benoît, né en 1973, et le fils de Christian et Josette. De mars 1974 à juillet 2008, sa maman a tenu un salon de coiffure dans la rue du Bourg.



Arnaud entre en maternelle à l'école de Varanges, à Givry ; après le primaire dans cet établissement et à l'école de Dracy, il poursuit sa scolarité au collège de Givry. A partir de 16 ans, il se dirige vers l'apprentissage en intégrant une école à Neufchâteau, dans les Vosges, où il obtient un CAP de tapissier. N'ayant pas trouvé de débouché dans cette branche, il se tourne vers le métier de cariste et magasinier.

Il rencontre Nadia, qui sera sa compagne. Ensemble, ils auront Emma, née en 2004, et Louis, né en 2008. Ses enfants étaient toute sa vie, il était très proche d'eux.

Arnaud avait une passion : la pêche. Son grand bonheur était de camper et pêcher à Verdun-sur-le-Doubs.

En 2018, on lui diagnostique un cancer du poumon. Il subit diverses opérations ; il perdra même l'usage de la parole, à cause d'une paralysie des cordes vocales. Son état est allé en empirant. Pendant toute une année, ses parents l'ont entouré et soigné à Dracy, mais il s'est éteint après un court séjour à l'hôpital, le 9 février.

Ses obsèques se sont déroulées au funérarium de Crissey, le 19 février.

A toute sa famille, l'équipe du "Journal" adresse ses bien sincères condoléances.

Yvonne GANDRÉ, née DUCHET, est née le 30 décembre 1926 à Beaubery (arrondissement de Charolles). Elle épouse Claude GANDRÉ le 25 janvier 1947. Danielle, Thérèse, Bernard, Sylvie et Hervé naîtront de cette union. Ils s'installent à Dracy, puis partent à Autun.

Après la mort de Claude, Yvonne revient dans la région Chalonnaise en 2008 auprès de sa fille Sylvie, d'abord à Châtenoy-le-Royal, puis Saint-Rémy et enfin Epinac en 2018, où elle finira ses jours.

Elle décède le 9 mars à l'âge de 95 ans.

Ses obsèques religieuses ont eu lieu à Dracy-le-Fort le 16 mars.

La famille nous a fait parvenir cette "lettre à Maman", lue lors de la cérémonie à Dracy.

Maman, Mémé, Grande Mémé, "

Tu es née le 30 décembre 1926 à Beaubery.

Ton adolescence, tu l'as vécue sous le carcan de la 2^{ème} guerre mondiale, dans un tonnerre de feu et de peur.

Dans les années 40, tu as fait la connaissance de Claude. De cette union sont nés cinq enfants.

Pendant 25 ans, tu es restée au foyer pour nous élever et nous t'avons donné huit petits-enfants.

Dans les années 70, tu entres dans la vie active chez les "Petites Sœurs des Pauvres" à Autun. Puis tu as pris ta retraite, dont tu as pu profiter avec Claude, jusqu'à son décès en 1994.

Entre-temps, tes onze petits-enfants t'ont fait prendre le grade d'arrière-grand-mère.

Puis malheureusement, tu as perdu trois de tes enfants, Danielle, Bernard et Hervé.

Et la maladie est venue sournoisement et a rendu pénibles les dernières années de ta vie.

Nous ne t'oublierons jamais et tu resteras dans nos cœurs.

Ta famille

Le "Journal de Dracy" présente ses condoléances à toute sa famille, ses filles Thérèse et Sylvie, ses petits-enfants et arrière-petits-enfants.



Les oiseaux du jardin

*Les oiseaux du jardin
Mésange à tête noire
Ont trouvé la mangeoire
Et ce dont elles raffolent
Les graines de tournesol*



*Partageant les repas
Le rouge-gorge est là
C'est un célibataire
Sans aucune manière
C'est un ravissement
C'est un enchantement
C'est un plaisir des yeux
C'est vraiment merveilleux*



*Et voici sa cousine
Elle aussi crie famine
Elle aussi elle en veut
Mésange à tête bleue
Le couple inséparable
S'invite aussi à table
Ce sont les tourterelles
Toujours aussi fidèles*



Poème proposé par René L.
lecteur de "Pleine Vie" (février 2022)



Annonces paroissiales

Paroisse Saint-Symphorien en Côte Chalonnaise

Maison paroissiale de Givry

12, place de l'Eglise - Cidex 1084 - Givry

☎ / Répondeur : 03 85 44 32 39

E-Mail : paroissestsymphorien@akeonet.com

Site internet : saintsymphorien.net

Permanences du mardi au vendredi, le matin de 10h à 12h.

les mardi, mercredi et vendredi après-midi de 17h à 18h30.

Messes dominicales 10h30 à l'église de Touches le 1^{er} et 3^{ème} dimanche du mois
10h30 à l'église de Givry le 2^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} dimanche du mois

Messes anticipées du samedi soir

avril : 18h30 à Mellecey.

mai : 18h30 à Notre-Dame de Mercurey.

juin : 18h30 à Saint-Mard-de-Vaux.

En semaine

mardi : laudes à 8h30 et messe à 9h – adoration et confessions de 9h30 à 10h.

mercredi : messe à 18h30.

jeudi : laudes à 8h30 et messe à 9h.

vendredi : adoration et confessions de 18h à 18h30 et messe à 18h30.

Messes en famille : dimanche 3 avril 10h30 à Touches

dimanche 8 mai 10h30 à Givry

dimanche 5 juin 10h30 à Touches

FÊTES PASCALES

Confessions individuelles à la Maison paroissiale

mardi 5 avril : 9h30-11h, mercredi 6 : 17h30-18h30, vendredi 8 : 12h30-13h30 (église de touches)

mercredi 13 avril : 20h30-22h, Jeudi Saint, Vendredi Saint et Samedi Saint : 10h-12h.

Messe des Rameaux : samedi 9 avril 18h30 à **Mellecey**

dimanche 10 avril 10h30 à **Givry**

SEMAINE SAINTE

Jeudi Saint 14 avril : 9h enseignement (sur le Jeudi Saint) par le Père PAYEUR
20h messe de la Sainte Cène à **Touches** suivie de l'adoration

Vendredi Saint 15 avril : 9h enseignement (sur le Vendredi Saint) par le Père PAYEUR
15h chemin de Croix église de Givry

20h office de la Passion à **Dracy-le-Fort**
Samedi Saint 16 avril : 9h enseignement (sur le Samedi Saint) par le Père PAYEUR
21h Vigile Pascale à **Givry**

Dimanche de Pâques 17 avril : 10h30 à **Touches**

Messe de l'Ascension : jeudi 26 mai 10h30 à **Mellecey**

Découverte de la Bible, l'Ancien Testament, lundi de 14h à 16h tous les 15 jours, Maison paroissiale.
Vous pouvez retrouver les dates de toutes les rencontres sur les feuilles affichées aux portes des églises.

DATES À RETENIR

Premières Communions le 29 mai à Givry et le 5 juin à Touches - Retraite le 14 mai.

Professions de Foi le 12 juin à Givry et le 19 juin à Touches – Retraite le 21 mai.

RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les comptes rendus publiés ci-dessous reprennent les extraits les plus représentatifs des séances du Conseil Municipal et ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité du "Journal de Dracy" ou celle de la Municipalité.

Pour des informations officielles, se reporter aux affichages de la Mairie, s'adresser au Secrétariat ou consulter le site mairie-dracy-le-fort.fr.

Conseil Municipal du 19 janvier 2022 – 19h00

Présents : Olivier GROSJEAN – Georges PAUCHARD – Dominique PETITJEAN – Martial BEUGNET – Marie-Claude PALMACE – Nicolas DUHAMEL (arrivé à 19h20) – Nathalie SCHOUMACHER – Jean-Bernard TUETÉY – Nathalie BLACHON – Denis VIGIER – Danièle GODEY – Florian PARDON – Thibaut COLIN.

Excusés ayant donné procuration : Nicolas DUHAMEL procuration à Denis VIGIER (jusqu'au Point 4 inclus) – Mireille MENAND procuration à Danièle GODEY.

Secrétaire de séance : Denis VIGIER.

Le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité de retirer un point à l'ordre du jour, à savoir celui concernant la révision du loyer de deux terrains communaux, révision qui ne se justifie plus en raison d'une délibération antérieure toujours en cours de validité.

Accord à l'unanimité.

POINT N°1

Objet : Délibération pour des subventions aux associations locales*

Le Maire propose les montants suivants pour l'année 2022 :

Association des Anciens Combattants	235,00 €	Amicale pour le don de sang	90,00 €
Association des Parents d'Élèves	398,00 €	Prévention Routière	95,00 €
Société de Chasse	169,00 €	Bibliothèque	1 900,00 €
C.C.A.S.	7 000,00 €	Gymnastique Volontaire	116,00 €
Les Amis de Dracy	222,00 €	Bonheur d'Etre	87,00 €
Association Loisirs	222,00 €	Yoga pour tous	87,00 €
Club Blanc Couleur	218,00 €	□+ (subvention exceptionnelle)	450,00 €
Tennis Club	580,00 €	Jeunes Sapeurs-Pompiers de Givry	331,00 €
Bourgogne Bonsaï Club	173,00 €	PROVISIONS	2 000,00 €
Pétanque Dracysienne	79,00 €	TOTAL	14 452,00 €

Accord à l'unanimité.

* Ces subventions seront versées en mars prochain, sous réserve de la réception du dernier bilan de l'association et du budget prévisionnel 2022.

POINT N°2

Objet : Délibération pour la mise en location d'un terrain communal

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en location comme terrain d'agrément la parcelle cadastrée AE n° 29 située au lieu-dit "Le Villard" d'une superficie de 54 m² pour le propriétaire des parcelles AE n° 23, 25, 26 et 27.

Régie par un bail, cette location prendrait effet à compter du 1^{er} février 2022 pour une durée de 3 ans (renouvelable par écrit à son terme) et le loyer annuel serait de 54 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette proposition, autorise le Maire à signer tout document se rapportant au bail et demande à Madame le Receveur de mettre en recouvrement lesdites sommes.

POINT N°3

Objet : Délibération pour la convention S.P.A.

A l'unanimité, le Conseil Municipal renouvelle la convention de fourrière sans capture avec la Société Protectrice des Animaux de la région de Chagny, à compter du 1^{er} janvier 2022.

POINT N°4**Objet : Délibération pour la convention "Entretien des poteaux et bouches d'incendie"**

Monsieur le Maire rappelle qu'à compter du 1^{er} janvier 2022 l'Entreprise SUEZ a pris en charge la gestion du service public de l'eau potable pour les 27 communes du Syndicat Mixte des Eaux Chalon Sud-Ouest, et, dans le cadre de ce contrat, pourrait assurer le contrôle et l'entretien de leur matériel de protection contre l'incendie.

La convention serait effective depuis la date de signature, pour une durée identique à celle du contrat de fermage, soit 9 ans.

Le Conseil Municipal examine la proposition qui porte sur :

- l'assistance technique de base ;
- les prestations complémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Confie à l'Entreprise SUEZ la mission de contrôle et d'entretien du matériel de protection contre l'incendie ;
- Approuve les modalités administratives et financières inscrites dans le projet de convention ;
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente convention.

POINT N°5**Objet : Délibération pour des demandes de subvention 2022**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que plusieurs projets d'investissement seraient éligibles à diverses subventions. Les travaux concernés sont les suivants :

Projets éligibles	Subventions	Origine des subventions
Ravalement des façades du Groupe Scolaire et isolation par l'extérieur de la salle de motricité (façades nord, est et sud)	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux	ÉTAT
Réfection de la voirie de la "rue du Prémoy"	Fonds de Relance	LE GRAND CHALON
Réfection de la voirie du "chemin de la Corvée"	Fonds d'Agglomération aux Projets Communaux	LE GRAND CHALON
Aménagement Paysager - Création d'un massif à l'entrée de la Zone de Loisirs	Fonds d'Agglomération aux Projets Communaux	LE GRAND CHALON

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à déposer les différentes demandes de subventions et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

POINT N°6**Objet : Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Grand Chalons – Avis sur le projet arrêté**

Vu l'exposé du projet,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L. 153-15 et R. 153-5,

Vu le PLUi du Grand Chalons, approuvé par délibération du Conseil communautaire du 18/10/2018,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 13/12/2018 définissant les modalités de collaboration avec les communes-membres dans le cadre de la révision du PLUi du Grand Chalons,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 13/02/2019 prescrivant la révision générale du PLUi et son extension aux 51 communes-membres du Grand Chalons, ainsi que les modalités de concertation,

Après le débat au sein du Conseil communautaire en date du 27/06/2019 sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et au sein du Conseil municipal en date du 27/04/2016 sur les orientations générales du PADD ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 08/11/2021 arrêtant le projet de révision générale du PLUi du Grand Chalons et le bilan de la concertation ;

Vu le dossier du PLUi, et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement écrit et graphique (zonage) et les annexes ;

Considérant que la révision du PLUi avait pour but d'établir le PLUi sur les 13 communes du secteur de la Vallée de la Dheune et la commune de Saint-Loup-Géanges et de procéder à des ajustements du PLUi en vigueur sur 37 communes ;

Considérant que les modalités de collaboration avec les communes ont été mises en œuvre dans le respect de la délibération du 13 décembre 2018, notamment par des réunions de secteur et du Conseil des Maires, des rencontres individuelles avec chaque commune, de nombreux échanges téléphoniques ou électroniques ;

Considérant les modalités de concertation mises en œuvre, renforcées dans les 13 communes du secteur de la Vallée de la Dheune et à Saint-Loup-Géanges dans le respect des délibérations du 13/02/2019 et du 15/12/2020, notamment par l'organisation de 5 réunions publiques, de 7 permanences, de 3 réunions avec les personnes publiques associées, la mise à disposition de 14 registres de concertation papier et d'un registre dématérialisé et la diffusion d'informations sur le site internet du Grand Chalons et dans la presse locale ;

Considérant que les 4 grands axes du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ont été précisés pour intégrer les enjeux particuliers de la vallée de la Dheune et visent respectivement à renforcer l'attractivité et la dynamique économique du territoire, à mener une politique de l'habitat en faveur de l'attractivité résidentielle et de la cohésion sociale, à préserver le cadre de vie et à développer la qualité de vie pour chacun ;

Considérant qu'un seul règlement est établi pour les 51 communes-membres du Grand Chalons et qu'un cahier de recommandations en 3 tomes a été ajouté : 1. le grand paysage, 2. les espaces publics, 3. l'architecture ;

Considérant que le zonage est décomposé en 11 zones pour toute l'agglomération (5 zones urbaines, 4 zones à urbaniser, 1 zone naturelle et forestière et 1 zone agricole), qui renvoient à différentes parties du règlement, et qu'il est "*indicé*" pour mettre en avant les particularités des secteurs, telles les zones agricoles viticoles protégées (Av) ou horticoles et maraîchères (Am) ;

Considérant que de nouveaux indices ont été créés pour le risque minier à Saint-Sernin-du-Plain (Nfer), pour les centrales photovoltaïques au sol (Npv ou 1AUEpv), pour le lycée de Fontaines (Ah4), l'habitat pavillonnaire spécifique (UPs) à Dracy-le-Fort, et que les zones naturelles protégées (Np) ont été fortement étendues pour permettre de protéger les continuités écologiques ;

Considérant que des éléments naturels ou bâtis à protéger figurent au zonage, tels que les espaces boisés classés, le réseau de haies, les boisements bordant les cours d'eau, le petit patrimoine, certains bâtiments et des murs en pierre, ainsi que des emplacements réservés pour des équipements publics, notamment la gestion du ruissellement des eaux pluviales ;

Considérant que 102 "Orientations d'Aménagement et de Programmation" (OAP) sectorielles définissent notamment des principes de maillage viaire (= des voies) et de protection des éléments de patrimoine naturel ou bâti et permettent une négociation accrue avec les porteurs de projet ;

Considérant que l'"Orientation d'Aménagement et de Programmation" (OAP) "*Commerce*" situe les 6 secteurs de localisation préférentielle des commerces : centralité urbaine principale, centralité de proximité, zones d'activités structurantes, zones d'activités intermédiaires, zones commerciales des polarités d'équilibre et le reste du territoire ;

Considérant que le projet de PLUi est consultable en version papier à la Direction de l'Urbanisme du Grand Chalons au 7, rue Georges Maugey à Chalons-sur-Saône (version intégrale) et à la Mairie (extrait communal) et en version numérique sur le site internet du Grand Chalons, rubrique Urbanisme ;

Considérant que chaque commune-membre doit transmettre son avis dans un délai de trois mois à compter de l'arrêt projet du PLUi révisé, soit au plus tard le 08/02/2022, et que, passé ce délai, cet avis sera réputé favorable,

Considérant que cet avis porte notamment sur la partie réglementaire du PLUi (règlement, zonage, orientations d'aménagement et de programmation) qui concerne la Commune et prend la forme d'une délibération du Conseil municipal ;

Considérant que, dans le cas où l'une des communes-membres du Grand Chalons émettrait un avis défavorable sur les éléments qui la concernent directement, le Conseil Communautaire devrait

délibérer à nouveau et arrêter le projet de PLUi à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, conformément à l'article L.153-15 du code de l'urbanisme ;

Considérant que le projet de PLUi révisé tel qu'il a été arrêté, le bilan de la concertation, ainsi que l'ensemble des avis des communes et des partenaires, seront soumis à l'enquête publique, qui devrait se dérouler au printemps 2022 ;

Considérant que le projet de PLUi pourra être modifié à la marge pour permettre de tenir compte des observations du commissaire-enquêteur et des avis émis, avant son approbation par le Conseil Communautaire, prévue à l'automne 2022 ;

Considérant que le PLUi révisé, une fois approuvé, sera exécutoire après sa transmission au Préfet et la réalisation des mesures de publicité suivantes : affichage en commune et au Grand Chalon, publication d'un avis dans le JSL et au recueil des actes administratifs et publication de l'intégralité du dossier sur la plateforme : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/> ;

Considérant que le PLUi révisé, une fois exécutoire, se substituera au PLUi en vigueur et à l'ensemble des documents d'urbanisme communaux en vigueur (4 PLU et 4 cartes communales) et s'appliquera également sur le territoire des 6 communes actuellement soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU) ;

Considérant que l'abrogation des 4 cartes communales d'Aluze, Bouzeron, Chassey-le-Camp et Saint-Gilles sera nécessaire (car elle n'est pas automatique) pour permettre l'entrée en vigueur du PLUi révisé sur l'ensemble du territoire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Emet un avis favorable sur le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du Grand Chalon, notamment sur le zonage, le règlement et les orientations d'aménagement concernant la Commune, conformément à l'article R.153-5 du Code de l'Urbanisme ;

- Demande la prise en compte des observations suivantes, sur le fond et la forme du projet de PLUi arrêté :

❖ **article UP 5 - p55** : "Toutefois, en zone UPs, les constructions principales et annexes doivent s'implanter avec un retrait au moins égal à 3 mètres des voies publiques et privées. Elles peuvent s'implanter en limite séparative, uniquement si elles s'adossent à un mur voisin existant" - *demande de modification.*

❖ **article UP 7 - p56** : "En zone UPs, le rapport entre l'emprise au sol des constructions principales ainsi que les annexes et la superficie de l'unité foncière est au maximum à 0,16 (Coefficient d'Emprise au Sol)." - *demande de modification.*

❖ **article UP 11 - p61** : "*construction de locaux techniques et industriels*" : pourquoi est-il question ici d'un local industriel en zone UP ? - *demande de suppression.*

POINT N°7

Objet : Comptes rendus des activités du Grand Chalon

→ Présentation du projet d'extension du périmètre des "Climats de Bourgogne"

Monsieur le Maire s'est rendu à la réunion de présentation du projet d'extension du périmètre des "Climats de Bourgogne", organisée le 20 décembre dernier.

Le Grand Chalon a inscrit dans son projet de territoire l'extension du périmètre actuel des "Climats de Bourgogne" à la Côte Chalonnaise qui s'étend de Dijon aux Maranges, prenant ainsi en compte 3 communes aujourd'hui membres du Grand Chalon : Sampigny-lès-Maranges, Cheilly-lès-Maranges et Remigny. Le projet d'étendre ce périmètre (déjà classé à l'UNESCO) pourrait se dérouler selon deux procédures distinctes :

o Une révision du périmètre existant entraînant le dépôt d'un nouveau dossier d'inscription à l'UNESCO et nécessitant de procéder à l'ensemble des étapes qu'avait suivies l'association des "Climats" à partir de 2011. Du fait du grand nombre de dossiers déposés au nom de la France, cette initiative ne pourrait aboutir que d'ici 20 à 25 ans.

o L'extension du périmètre existant dans le cas où le périmètre qui serait concerné ne dépasse pas le seuil de 20% du territoire déjà classé. Cette démarche, nettement plus simple et rapide, ne nécessite pas de reconstituer un dossier de candidature, mais de mettre à jour celui déposé à l'origine.

D'une superficie de 2 219 hectares, le périmètre de la Côte Chalonnaise proposé à l'extension équivaut à 16% du périmètre actuel des "Climats". Ainsi, il incorporerait les communes de la Côte Chalonnaise disposant d'appellations "*village*" et "*1^{er} cru*" (pas d'appellation régionale) :

- BOUZERON : Bouzeron et Chassey-le-Camp
- RULLY : Rully et Chagny
- MERCUREY : Mercurey et Saint-Martin-sous-Montaigu
- GIVRY : Givry, Dracy-le-Fort et Jambles
- MONTAGNY : Montagny, Buxy, Jully-lès-Buxy et Saint-Vallerin

Ainsi l'extension pourrait se réaliser selon la procédure simplifiée, puisque le périmètre resterait sous le seuil des 20% prescrit par l'UNESCO.

A l'issue de cette réunion, chaque représentant des Organisations de Défense et de Gestion s'est engagé à consulter ses membres sur ce projet durant le premier trimestre 2022.

POINT N°8

Objet : Comptes rendus des syndicats et autres représentations extérieures

Aucune réunion n'a été organisée depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

Informations du Maire

- Recensement de la population au 1^{er} janvier 2022

L'INSEE a adressé à la Commune une notification de la population dracysienne à la date du 1^{er} janvier 2022. Dracy-le-Fort compte désormais 1 510 habitants.

- Élections présidentielles 2022

Dans le cadre de l'organisation des élections présidentielles qui auront lieu les 10 et 24 avril 2022, les nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales introduites en 2019 sont à nouveau appliquées.

Pour les présidentielles 2022, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 4 mars

- en remplissant le *cerfa* disponible en Mairie ;
- par courrier ;
- en ligne sur le site internet "service-public.fr".

- Instauration d'une zone 30 - rue de la Foussotte

Afin d'assurer la sécurité des usagers, ainsi que la commodité de circulation rue de la Foussotte entre l'intersection du Chemin de la Corvée et le 4, rue de la Foussotte, après avis des services de la Brigade de Gendarmerie de Châtenoy-le-Royal, la Commune a décidé d'abaisser à 30 km/h la vitesse de tous les véhicules, et cela dans les deux sens de circulation.

La nouvelle réglementation entrera en vigueur à compter du 1^{er} février 2022, Elle sera matérialisée par la mise en place d'un marquage au sol approprié, et par l'installation (par les services techniques communaux) de panneaux de début et de fin de zone 30 km/h. Début février, un passage "*piéton*" sera également mis en place devant l'entrée du cimetière, afin de sécuriser son accès.

- Statistiques de l'Agence Postale Communale (APC)

Le Maire rappelle que l'APC est ouverte du lundi au vendredi de 13h45 à 16h. En décembre, ce sont 42 clients qui ont pu en bénéficier, soit une moyenne de 2,1 clients par jour. Depuis sa réouverture en novembre dernier, ce sont 95 clients qui, au 19 janvier, avaient eu recours à ce service de proximité.

- Document disponible

- ✓ Document de presse - Conseil Départemental de Saône-et-Loire.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au **jeudi 10 février 2022 à 19h à la Mairie**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20. Signature pour accord des membres présents.

Conseil Municipal du 10 février 2022 – 19h00

Présents : Olivier GROSJEAN – Dominique PETITJEAN – Martial BEUGNET – Marie-Claude PALMACE – Nicolas DUHAMEL – Jean-Bernard TUETÉY – Danièle GODEY – Florian PARDON – Mireille MENAND.

Excusés ayant donné procuration : Georges PAUCHARD procuration à Olivier GROSJEAN – Nathalie SCHOUMACHER procuration à Marie-Claude PALMACE – Nathalie BLACHON procuration à Martial BEUGNET – Denis VIGIER procuration à Nicolas DUHAMEL – Thibaut COLIN procuration à Florian PARDON.

Secrétaire de séance : Nicolas DUHAMEL.

POINT N°1

Objet : Délibération pour un placement financier

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le placement de 49 000 €, souscrit le 29 décembre 2015 auprès du Receveur, est arrivé à échéance le 24 février 2022 et qu'il convient de le reconduire un an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal l'unanimité répond favorablement à la proposition du Maire et autorise celui-ci à signer tout document se rapportant à ce dossier.

POINT N°2

Objet : Délibération pour le remboursement exceptionnel d'une location de la Salle Polyvalente

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'annulation par un particulier d'une réservation de la Salle Polyvalente (du 13 au 16 mai 2022).

Le contrat de location stipule qu'en aucun cas le montant de la location perçu ne peut être remboursé. L'annulation faisant suite à un décès survenu en janvier et le titre ayant été émis le 17 décembre 2021, le Conseil Municipal examine la possibilité d'un remboursement à titre exceptionnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le remboursement du montant de la location du 13 au 16 mai 2022 et charge le Maire de signer tous documents s'y rapportant.

POINT N°3

Objet : Délibération pour l'actualisation de l'adhésion au Comité National d'Action Sociale

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le CNAS est un organisme national qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leur famille. Cet organisme offre à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations : aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques réduction ... qu'il fait évoluer chaque année, afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

Actuellement, seuls les agents (titulaires/stagiaires) présents dans les effectifs de la commune de Dracy-le-Fort sont bénéficiaires de ces prestations sociales, que le Conseil Municipal envisage d'ouvrir aux agents retraités de la Commune désirant adhérer au CNAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide que les bénéficiaires des prestations sociales sont :
 - les agents présents dans les effectifs (titulaires et stagiaires) de la commune de Dracy-le-Fort ;
 - les agents retraités de la Commune désirant adhérer au CNAS, avec une reprise en charge de leur cotisation par la collectivité pour ceux qui sont retraités depuis moins de trois ans.
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à l'actualisation de l'adhésion de la Commune au CNAS.

POINT N°4

Objet : Délibération pour le tableau des effectifs (suppression d'emploi)

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

Suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire réunie le 1^{er} février 2022 et considérant la nécessité de supprimer un emploi d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe en raison d'un départ à la retraite,

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- de supprimer un emploi d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à compter du 14 février 2022 ;
- de modifier le tableau des effectifs du personnel à compter du 14 février 2022.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable à cette proposition.

Grades	Nombre de postes
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à temps complet	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à temps complet	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à temps complet	1
Adjoint technique territorial	1
Rédacteur territorial à temps complet	1
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe à temps complet	1
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe à temps complet	1
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe à temps annualisé	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe annualisé	1

POINT N°5

Objet : Création d'un poste d'agent technique territorial dans la cadre du PEC

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés par le dispositif "Parcours Emploi Compétences".

Ce dispositif a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Il repose sur le triptyque *emploi-formation-accompagnement*.

Suite à la mise en disponibilité d'un agent titulaire pour au minimum un an à compter du 1^{er} avril, la Commune décide de recourir à ce dispositif en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Ce PEC, qui concerne notamment les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 65% (base salaire brut non chargé avec un plafond de 30h maximal). Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de six mois à compter du 1^{er} mars 2022 et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant et à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement

POINT N°6

Objet : Comptes rendus des activités du Grand Chalon

Aucune réunion n'a été organisée depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

POINT N°7

Objet : Comptes rendus des syndicats et autres représentations extérieures

Aucune réunion n'a été organisée depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

Informations du Maire

- Commission de Contrôle des listes électorales

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les modalités de gestion des listes électorales ont évolué avec l'entrée en vigueur du Registre Électoral Unique (REU). La commission de contrôle, créée dans chaque commune, assure la régularité des listes électorales communales et, le cas échéant, réforme les décisions du Maire d'inscrire ou de radier des électeurs omis ou indûment inscrits. Réunie le 4 février dernier, la commission a procédé à l'état détaillé des inscriptions (24) et des radiations (30) effectuées depuis les dernières élections municipales.

Au 4 février 2022, Dracy-le-Fort comptait 1 133 inscrits (listes principales + complémentaires).

Permanence des bureaux de vote

Les élections présidentielles se tiendront les 10 et 24 avril 2022.

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h au Groupe Scolaire (salle de Motricité).

Le tableau des permanences sera établi et envoyé à chaque élu.

- **Milieu associatif**

→ **Association des Anciens Combattants - Dissolution**

Monsieur ROUZIER, Président de l'Association des Anciens Combattants, nous a fait part de la décision prise par ses six derniers membres de dissoudre l'Association au 31 décembre 2021.

Créée en 1929, l'Association participait à la vie communale en étant présente à chaque cérémonie commémorative. La remise du drapeau qui avait été offert par la Commune en 1986 pourrait se dérouler le 8 mai prochain, si les conditions sanitaires le permettent.

→ **Assemblée Générale Ordinaire – "Les Amis de Dracy"**

Le 24 janvier dernier s'est tenue l'Assemblée Générale de l'association "Les Amis de Dracy", au cours de laquelle le bureau a été renouvelé.

Il se compose de M. SIMARD, Président ; M^{me} MATHIVET, Trésorière ; M^{me} MICHEL, Secrétaire.

Le Club fonctionne tous les 2^{ème} et 4^{ème} lundis de chaque mois, y compris pendant les congés scolaires, et il réunit actuellement 11 inscrits. Le bilan moral et financier a été présenté.

- **Associations**

→ Remerciements pour l'attribution d'une subvention pour 2022

- Tennis Club ;
- Club Blanc Couleur.

- **Statistiques de l'Agence Postale Communale (APC)**

Le Maire rappelle que l'APC est ouverte du lundi au vendredi de 13h45 à 16h.

En janvier, ce sont 39 clients qui ont pu en bénéficier, soit une moyenne de 2,05 clients par jour.

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le **lundi 14 mars 2022 à 19h à la Mairie**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55. Signature pour accord des membres présents.

Conseil Municipal du 14 mars 2022 – 19h00
--

Présents : Olivier GROSJEAN – Georges PAUCHARD – Dominique PETITJEAN – Martial BEUGNET – Marie-Claude PALMACE – Nicolas DUHAMEL – Nathalie BLACHON – Denis VIGIER – Danièle GODEY – Florian PARDON – Mireille MENAND.

Excusés ayant donné procuration : Nathalie SCHOUMACHER procuration à Marie-Claude PALMACE – Jean-Bernard TUETÉY procuration à Georges PAUCHARD – Thibaut COLIN procuration à Florian PARDON.

Secrétaire de séance : Nathalie BLACHON.

Le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité d'ajouter deux points à l'ordre du jour, à savoir :

- Le raccordement des parcelles cadastrées AD 184, 185 et 186 ;
- La création d'un emploi non permanent à temps non complet (service périscolaire).

Accord à l'unanimité.

POINT N°1

Objet : Approbation du compte administratif 2021

Vu la délibération du 10 mars 2021 approuvant le Budget Primitif 2021,

Monsieur GROSJEAN ayant quitté la salle pour le vote du Compte Administratif, Monsieur PAUCHARD, Adjoint, préside la séance et explique le détail du Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par l'ordonnateur, chapitre par chapitre, qui se résume de la manière suivante :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	RÉALISÉ	RESTES À RÉALISER	RÉALISÉ
DÉPENSES	709 752,76 €	21 055,86 €	891 186,21 €
RECETTES	845 780,64 €	18 375,00 €	1 340 396,04 €
RÉSULTAT	136 027,88 €		449 209,83 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2021.

POINT N°2

Objet : Approbation du compte de gestion 2021

Après s'être fait présenter le budget primitif qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, et s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

POINT N°3

Objet : Affectation du résultat 2021

Le Maire étant sorti de la salle du Conseil, le Compte Administratif 2021 a été présenté par Monsieur PAUCHARD, Adjoint.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

Pour mémoire : prévision budgétaire : prévision : 1 426 605,35 € (virement au 023)

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- ❖ Un résultat de clôture de la section de Fonctionnement à hauteur de + 1 649 029,18 € ;
- ❖ Un résultat de clôture de la section d'Investissement (hors restes à réaliser) à hauteur de - 167 953,93 € ;
- ❖ Un solde de restes à réaliser de 21 055,86 € en dépenses d'Investissement ;
- ❖ Un solde de restes à réaliser de 18 375,00 € en recettes d'Investissement.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter :

170 634,79 € en réserve (compte 1068), afin de couvrir le déficit de clôture d'investissement.

1 478 394,39 € soit en report à nouveau de fonctionnement.

POINT N°4

Objet : Taux des taxes locales 2022

Considérant que dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient depuis l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Concernant le département de la Saône-et-Loire, ce taux pour l'année 2022 s'élevait à 20,08%.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient dans le cadre d'élaboration du budget 2022 de fixer le montant des taux d'imposition à appliquer pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition ; de fixer les taux à :

- Foncier bâti : 38,73% répartis de la manière suivante :
18,65% (part communale) ; 20,08% (part départementale transférée).
- Foncier non bâti : 61,12%.

POINT N°5**Objet : Budget primitif 2022**

Vu l'avis de la Commission "Affaires Financières" réunie le 3 mars 2022 ;

Vu les délibérations en date du 14 mars 2022 adoptant le Compte Administratif de l'année 2021 et approuvant l'affectation des résultats 2021 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de voter le Budget Primitif 2022 de la Commune :
 - Par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres ;
 - Par chapitre pour la section d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- Adopte le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2022 comme suit :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses : 2 555 632,39 €	Dépenses : 1 949 510,10 €
Recettes : 2 555 632,39 €	Recettes : 1 949 510,10 €

Suite aux réunions des différentes commissions thématiques, Monsieur le Maire remet à chaque membre du Conseil Municipal un récapitulatif des investissements prévus pour 2022 se répartissant de la manière suivante :

BÂTIMENTS	600 000 €
VOIRIES	245 000 €
ENVIRONNEMENT / CADRE DE VIE ET PATRIMOINE	220 000 €
CULTURE / VIE ASSOCIATIVE	2 500 €
JEUNESSE / AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES	27 500 €
MATÉRIELS DU SERVICE TECHNIQUE	47 000 €
ÉQUIPEMENTS DIVERS	20 000 €
TOTAL	1 162 000 €

POINT N°6**Objet : Timbres représentant la Commune**

La Commune est autorisée à encaisser les produits de la vente des timbres la représentant.

Dracy-le-Fort continue la vente de ces timbres au tarif d'un affranchissement en lettre verte, à savoir 1,16 € pour 2022. Indexé sur la grille tarifaire postale, ce tarif sera revalorisé automatiquement à chaque révision.
Accord à l'unanimité.

POINT N°7**Objet : Délibération pour une subvention à l'Association "Les Papillons Blancs"**

Pour l'accueil et la prise en charge d'une Dracysienne en situation de handicap, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 50 € à l'Association :

"Les papillons blancs" Espace Jean Zay 4, rue Jules Ferry Chalon-sur-Saône.

POINT N°8**Objet : Mandatement d'un cabinet d'avocats**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une procédure contestant des décisions d'urbanisme a été engagée à l'encontre de la Commune de Dracy-le-Fort devant les juridictions administratives compétentes. Dans le cadre de ce dossier, il convient d'avoir recours à un cabinet d'avocats. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mandater la SCP ADIDA & ASSOCIÉS pour représenter la Commune devant le Tribunal Administratif, la Cour d'Appel Administrative et devant le Conseil d'État, si nécessaire pour le dossier précédemment cité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents.

POINT N°9**Objet : Raccordement des parcelles cadastrées AD 184, 185 et 186**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de raccordement électrique des parcelles cadastrées AD 184, 185 et 186 dans le cadre du permis d'aménager n° PA 71182 21 E0021.

Le plan de financement mentionné dans le courrier du SYDESL en date du 10 février 2022 précise que le coût résiduel estimatif HT serait de 5 600 €, réparti comme suit :

Montant estimatif des travaux H.T. (75 ml souterrain)	9 200,00 €
Participation du SYDESL	3 600,00 €
Coût résiduel estimatif HT (arrondi)	5 600,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le projet présenté par le SYDESL, donne son accord sur le plan de financement, dit que le coût résiduel estimatif sera à la charge du pétitionnaire et autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

POINT N° 10

Objet : Création d'un emploi d'accroissement temporaire d'activité (service périscolaire)

Considérant qu'en raison d'un accroissement temporaire d'activité durant le mois d'avril pour assurer le service scolaire et périscolaire, Monsieur le Maire propose de créer un emploi non permanent d'accroissement temporaire d'activité à temps non complet à 23 heures 30 hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Donne son accord pour le projet ;
- Décide d'indexer la rémunération sur la grille indiciaire du grade d'Adjoint Technique Territorial ;
- Indique que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet agent nommé dans ce grade sont inscrits au chapitre 012 - Charges de personnel ;
- Modifie en conséquence le tableau des effectifs du personnel ;
- Habilité le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi et de signer tous documents s'y rapportant.

POINT N°11

Objet : Comptes rendus des activités du Grand Chalon

→ Conseil communautaire - 28 février 2022

Monsieur le Maire énumère pour les Conseillers Municipaux les principaux points évoqués lors du dernier Conseil Communautaire, à savoir :

- L'avis sur l'enquête publique concernant le projet de création d'un demi-diffuseur sur l'A6 ;
- La présentation de la feuille de route 2022-2026 sur l'inclusion numérique ;
- La présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire ;
- L'actualisation du règlement intérieur des aires d'accueil de Chalon-sur-Saône et de Saint-Marcel.

→ Commission thématique "Transition écologique et énergétique" - 2 mars 2022

Les élus membres de la commission thématique "Transition écologique et énergétique" et le Pôle des Ambassadeurs étaient conviés au séminaire "Sensibilisons pour la transition écologique et énergétique".

Après une présentation des actions de sensibilisation à la préservation de l'environnement menées par l'agglomération, les élus présents avaient la possibilité de participer à l'un des quatre ateliers d'échanges proposés (eau et ruissellement / transition énergétique / aménagement du milieu naturel et des espaces ruraux / gestion et tri des déchets).

Le point a été fait sur la méthodologie de création d'une action de sensibilisation et sur sa communication. D'autres ateliers de ce type pourraient être organisés dans les prochains mois.

POINT N°12

Objet : Comptes rendus des syndicats et autres représentations extérieures

→ Syndicat des Eaux du Sud-Ouest de Chalon - 22 février

Monsieur le Maire et Monsieur PAUCHARD ont assisté au Comité Syndical du Syndicat des Eaux du Sud-Ouest de Chalon, au cours duquel les principaux points suivants ont été abordés :

- Le débat d'orientation budgétaire 2022 ;
- L'inventaire sur l'état de fonctionnement du patrimoine du syndicat (coffret électrique, puits, grille...);
- La présentation des différents travaux à réaliser (ceux non débutés en 2021 en raison de la pandémie et ceux programmés en 2022) ;

- La présentation du calendrier de facturation du nouveau délégataire :
 - o janvier/février : dernière facture SAUR adressée à tous ses clients (consommation de septembre au 31 décembre 2021) ;
 - o fin mai : première facture SUEZ (consommation estimée sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2022 + 9 mois de la part fixe). A la réception de celle-ci, les clients pourront créer leur nouvel identifiant, leur compte en ligne et choisir leur mode de règlement (prélèvement, *efacture* ou encore mensualisation).
 - o septembre : première relève ;
 - o octobre : deuxième facture (consommation sur 6 mois, soit du 1^{er} avril au 30 septembre 2022 + 6 mois pour la part fixe).

Des permanences devraient être organisées prochainement dans les communes-membres du syndicat pour permettre d'accompagner les clients dans leurs démarches.

→ Conseil d'école - 10 mars

Monsieur le Maire et Madame PETITJEAN ont assisté au Conseil d'Ecole, au cours duquel ont été abordés les thèmes suivants :

- les effectifs prévisionnels pour l'année scolaire 2022/2023 (87 enfants : 27 en maternelle et 60 en élémentaire) ;
- les crédits alloués pour les fournitures scolaires (42,13 €/enfant en maternelle et 38,70 €/ enfant en élémentaire) ;
- la poursuite des différentes actions du projet d'école 2021/2024 ;
- l'allègement du protocole sanitaire au 14 mars 2022 ;
- le bilan et les manifestations à venir organisées par l'Association des Parents d'Élèves.

Informations du Maire

- Révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) - enquête publique

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), une enquête publique sera organisée du mardi 5 avril 2022 à 14h au vendredi 6 mai 2022 à 12h.

Au cours de celle-ci, 4 projets seront alors soumis, à savoir :

- La révision du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du Grand Chalon ;
- L'abrogation des cartes communales d'Aluze, Bouzeron, Chassey-le-Camp et Saint-Gilles ;
- La modification n°1 de l'AVAP* de Fontaines (*Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) ;
- L'élaboration du Règlement local de publicité intercommunal (RLPi) du Grand Chalon.

Monsieur le Maire précise que 19 permanences sans rendez-vous seront tenues par l'un des trois commissaires enquêteurs. Les dates et les lieux seront communiqués prochainement sur les différents supports de communication communaux habituels (affichage extérieur, site internet, PanneauPocket ...).

- Marathon des Vins de la Côte Chalonnaise - 4^{ème} édition

Après deux années marquées par la pandémie, la 4^{ème} édition du "*Marathon des Vins de la Côte chalonnaise*" aura bien lieu le 26 mars 2022. Le lieu de départ sera Givry et ce ne sont pas moins de 1 000 participants qui traverseront notre village.

En conséquence, cette manifestation festive risque d'entraîner quelques désagréments le matin du 26 mars sur le trajet emprunté par les coureurs. L'arrêté municipal précisant le nom des rues barrées et/ou concernées sera communiqué aux riverains et sur les différents supports communaux de communication.

- Permanence des bureaux de vote

Les élections présidentielles se tiendront les 10 et 24 avril 2022.

Suite à la parution du décret de convocation des électeurs, les bureaux de vote seront ouverts au Groupe Scolaire de 8h à 19h.

- Associations

→ Remerciements pour l'attribution d'une subvention pour 2022

- o Qi Gong & Bonheur d'Être ;
- o La Bibliothèque.

→ Édition 2022 du Salon "Sucré Salé"

Après l'annulation de l'édition 2020 et 2021 en raison de la crise sanitaire, l'Association des Parents d'Élèves a décidé d'organiser le Salon "Sucré Salé" pour le 10 avril 2022.

- Statistiques de l'Agence Postale Communale (APC)

Le Maire rappelle que l'APC est ouverte du lundi au vendredi de 13h45 à 16h.

En février, ce sont 17 clients qui ont pu en bénéficier.

- Document disponible

Rapport d'activité 2021 des Services de l'État.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au **mardi 12 avril 2022 à 19h à la Mairie**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15. Signature pour accord des membres présents.

COLLECTE DES DÉCHETS

Ordures ménagères : bac vert, le mardi matin. Déchets ménagers. Sortir la poubelle le **lundi soir**.

Recyclables : bac jaune, le vendredi matin des semaines calendaires **impaires** : les **vendredis 1^{er}, 15 et 29 avril, 13 et 27 mai, 10 et 24 juin, 8 juillet 2022**, pour tous les emballages (métal, cartons légers, briques, flacons, bouteilles en plastique, barquettes, pots de yaourt, films et sacs plastiques ...). Le bac doit être sorti le **jeudi soir**.

colonnes à verre (bouteilles et bocaux) et **colonnes à papier**

Rue du Buet / Impasse Paul-Frédéric de Cardon / Salle Polyvalente / Zone artisanale de la Tuilerie

Horaires d'ouverture de la déchetterie de Châtenoy-le-Royal

15 mn avant l'heure de la fermeture, il n'est plus possible d'accéder à la déchetterie.

Horaires d'été : du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-19h dimanche : 9h-12h

Horaires d'hiver : du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-17h dimanche : 9h-12h

Une carte magnétique personnelle est nécessaire pour pouvoir accéder aux déchetteries.



Réparation ou remplacement des bacs de collecte des déchets

Le Grand Chalon répare ou remplace gratuitement ses bacs de collecte.

Voici la démarche à suivre :

- appeler le ☎ 03.85.43.37.65
- demander le *Service Gestion des Déchets*
- préciser s'il s'agit d'un bac à couvercle vert ou à couvercle jaune
- indiquer le problème rencontré : couvercle, roulette, poignée, bac

Le Service prendra téléphoniquement contact avec vous, pour vous indiquer le jour où vous devrez laisser le bac devant chez vous, afin qu'il vous soit réparé ou remplacé (même en votre absence).



RESPONSABLES LOCAUX

LA MUNICIPALITÉ

Le Maire M. Olivier GROSJEAN
 Les Adjoints M. PAUCHARD, M^{me} PETITJEAN, M. BEUGNET
 (le numéro de téléphone personnel est à utiliser seulement en cas d'urgence)
 Permanence des élus : Monsieur le Maire et les Adjoints *sur rendez-vous*.
 Contacter le Secrétariat de la Mairie ☎ 03.85.44.31.23

LES PRÉSIDENTS OU RESPONSABLES D'ASSOCIATIONS

Anciens Combattants	créée en 1929	Monsieur	Michel ROUZIER
Société de Chasse	1931	Monsieur	Serge GUICHET
Pétanque Dracysienne	1968	Monsieur	Robert OVAERE
Journal de Dracy-le-Fort	1977	Monsieur	Marc GRÉGOIRE
Parents d'Elèves	1977	Madame	Elise TERRIER
Tennis Club	1980	Monsieur	André BLANCHET
Loisirs	1981	Monsieur	Gilbert BOBILLOT
Les Amis de Dracy	1983	Monsieur	Bernard SIMARD
Bonsaï Club	1987	Monsieur	Michel HOUCHOT
Bibliothèque	1988	Madame	Jocelyne WURTZ
Gym. Volontaire	1997	Madame	Florence KIENER
Crazy Patch	2001	Madame	Jeanne BAYOL
Blanc Couleur	2001	Madame	Isabelle ZORTÉA
Zen Patch	2003	Madame	Yvonne GRÉGOIRE
Qi Gong & Bonheur d'Etre	2013	Madame	Chantal SCHNEIDER
Yoga pour tous	2013	Madame	Jeanne BAYOL

Heures d'ouverture

Bibliothèque : mercredi et vendredi de 16h30 à 19h. ☎ 03 85 44 31 23, puis taper 3

Mairie du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h. ☎ 03 85 44 31 23

L'agence postale du lundi au vendredi de 13h45 à 16h. ☎ 03 85 44 32 00

Levés du courrier : du lundi au vendredi à **15h30**, le samedi à **11h**

Déchetterie de Châtenoy-le-Royal

Horaires d'été (à partir du passage à l'heure d'été) :

du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-19h – dimanche 9h-12h

Horaires d'hiver (à partir du passage à l'heure d'hiver) :

du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-17h – dimanche 9h-12h

SERVICES D'URGENCE

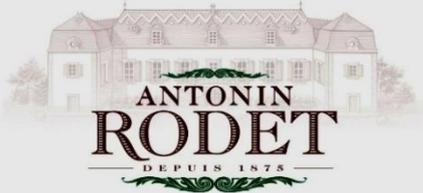
Gendarmerie Châtenoy-le-R ¹	☎ 03 85 98 97 40	Centre des grands brûlés (Lyon)	☎ 04 72 11 75 98
Gendarmerie (en cas d'urgence)	composer le 17	Centre Antipoison (Lyon)	☎ 04 78 54 14 14
	ou ☎ 03 85 20 97 42	Centre Orthopédique	☎ 03 85 87 55 00
Pompiers	☎ 03 85 35 35 25	Ecole de Dracy	☎ 03 85 44 57 13
SAMU / Médecin de garde	composer le 15	SUEZ (Service des eaux)	☎ 09 77 40 84 08
	ou ☎ 03 85 42 45 90	SUEZ (urgences)	☎ 09 77 40 11 26
Hôpital de Chalon	☎ 03 85 44 66 88	Dépannage E.D.F.	☎ 08 10 33 30 71
Clinique S ^{te} Marie (Chalon)	☎ 03 85 47 61 00	Dépannage ENEDIS (<i>Linky</i>)	☎ 09 72 67 50 71
SOS Médecins	☎ 36.24 (0,15 €/mn)	Dépannage G.D.F.	☎ 08 00 47 33 33

Le "Journal de Dracy" ne constitue pas un document contractuel.

Il est réalisé par l'équipe du "JOURNAL DE DRACY-LE-FORT" Association Loi 1901 créée en 1977.

18, rue de l'Église 71640 DRACY-LE-FORT

lejournaldedracys@free.fr



55 Grande Rue, 71640 MERCUREY
Tél : 03 85 98 12 12 - E-mail : rodet@rodet.com
Site internet : www.rodet.com

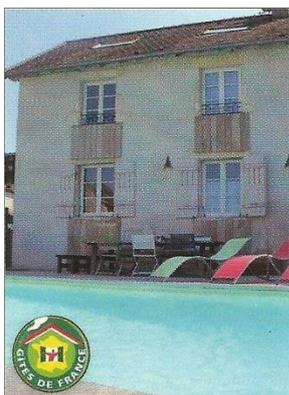
HORAIRES D'OUVERTURE

- Hiver : mardi au samedi 10h-12h & 14h-18h
- Printemps et Automne : mercredi au dimanche 10h-12h & 14h-18h
- Juillet/Août : tous les jours 10h-12h & 14h-18h



DOMAINE DE CARDON

dégustation - vente
propriétaire - récoltant
tél. 07 86 55 06 58



Le Séchoir à Houblon
Chambres d'hôtes

Nicolas Gauvain
3 rue de l'église
71640 DRACY-LE-FORT

03.45.28.32.14 / 06.41.45.42.04

ngauvain-le-sechoir@hotmail.com
www.gites-de-france.com



DOMAINE GIVRY
DELIANCE
24, Le Buet
71640 Dracy le Fort
Elaborateur de Crémant de Bourgogne
Givry et Givry 1er Cru
03 85 44 40 59
contact@domainedeliance.com

Pinto
PLATRERIE
PEINTURE
RAVALEMENT
Z.A. La Tuilerie 71640 DRACY LE FORT
Tél. & Fax. 03 85 87 98 87

Ambulances
La SAVOYARDE
VSL TAXI
03 85 44 30 96

AD CARROSSERIE DESPREY **ad**

DESPREY AUTOMOBILES

☎ 03 85 98 96 90
VEHICULES NEUF & OCCASIONS

CARROSSERIE - PEINTURE - MECANIQUE - DEPANNAGE
Route d'Autun - Z.A. la Tuilerie - 71640 DRACY LE FORT
Fax 03 85 98 96 91 - email carrosserie.desprey@wanadoo.fr

Abdellatif REZGALLAH

Rénovation & Construction

58 Route d'Autun
71640 Dracy-le-Fort
Tél. : 06.33.59.94.42
Email : amr.construction71@gmail.com

A **AMR CONSTRUCTION**

quadripub
CRÉATION | RÉALISATION

quadripub

tél. 0385 87 74 75
1, allée du Champ Pacaud - Dracy le Fort
enseigne@quadripub.com

**LE VILLARD
BAR
RESTAURANT**

MENU DU JOUR
DU LUNDI AU VENDREDI

TEL 03.85.87.98.02
71640 DRACY LE FORT



**MOREY
TRAITEUR**

À votre service depuis 1951

www.morey-traiteur.fr

Pierre Morey : 22, av. Charles de Gaulle - 71880 Châtenoy-le-Royal

03 85 87 83 36

*Médaille d'or 2013
Concours du meilleur jambon persillé de Bourgogne*



Boulangerie Pâtisserie



Jean-Pierre CICALA

BOULANGERIE DE DRACY LE FORT
1, rue du bourg 71640 Dracy-le-fort

Tel: 03 85 94 14 85

Yves LE BRASSEUR
Agent Commercial



M 06 82 07 32 50
T 03 85 90 85 90
E yves.lebrasseur@remax.fr

SARL Lo2i
28 place de Beaune
71100 Chalon sur saône
www.remax.fr/Lo2i

RE/MAX
LO2i

Chaque franchisé et concessionnaire REMAX est une entreprise juridiquement autonome



Bagatelle Créations



Valérie VIGNERON, Artisan tapissier

30 rue Georges Musy - 71100 Saint Rémy
06 24 03 17 72 - www.bagatelle-creations.fr



VOTRE BUREAU
www.votre-bureau.fr

Agence Chalon-sur-Saône
22 quai de la Poterne
71100 Chalon-sur-Saône
Tél : 03 85 94 02 23



GAMME D'IMPRESSION COULEUR

Canon[®]

Lexmark[™]

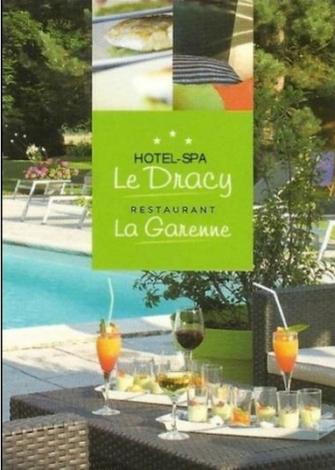
SHARP

CALIPAGE
Tout pour être heureux au bureau

NovoTouch
A new way to engage your clients
www.novotouch.com



**HOTEL-SPA
Le Dracy
RESTAURANT
La Garenne**



WWW.LEDRACY.COM

4, RUE DU PRESOIR
71640 DRACY-LE-FORT
TÉL. +33 (0)3 85 87 81 81
FAX +33 (0)3 85 87 77 49
info@ledracy.com
spa@ledracy.com

Groupama
RHÔNE-ALPES AUVERGNE



Ludivine LAURENT
Chargée de Clientèle des Particuliers

Véronique GUENAT
Chargée de Clientèle des Particuliers

Tél. : 09 74 50 32 44*
llaurent@groupama-ra.com
vguenat@groupama-ra.com

horaires :
du mardi au samedi : 9h-12h
du mardi au vendredi : 14h-18h

Agence de Givry :
8 boulevard de Verdun - 71640 Givry

*Remerciements du "Journal de Dracy"
aux Annonceurs et aux généreux Donateurs*